

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce: 75 centimes.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, Du 1^{er} Juin 1899, Départs p, GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1^{er} Juin 1899, ADMINISTRATION, BUREAUX DE RÉDACTION.

L'IMPARTIAL de ce jour paraît en 8 pages avec le grand feuilleton.

Tirage: 7400 exemplaires

Pour fr. 5.—

on peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant jusqu'à fin décembre 1899, franco dans toute la Suisse.

On s'abonne par simple carte postale en s'adressant à l'Administration de L'IMPARTIAL à La Chaux-de-Fonds, à la librairie Courvoisier, rue Jean Richard, au Locle, ainsi que dans tous les bureaux de poste.

Les nouveaux abonnés obtiendront gratuitement, sur leur demande, ce qui aura déjà paru de l'émuovant feuilleton en cours de publication dans la Lecture des familles

La Fille Sauvage par RAOUL DE NAVERY.

— JEUDI 29 JUIN 1899 —

La Chaux-de-Fonds

Panorama international, Léopold-Robert 53: «Samoa».

Sociétés de musique

Philharmonique italienne. — Répétition à 8 1/2.

Sociétés de chant

Grütli-Männerchor. — Gesangstunde, um 9 Uhr.

Helvetia. — Répétition générale à 9 h. du soir.

Union Chorale. — Répétition, à 8 1/2 du soir.

L'Aurore. — Répétition, à 8 1/2 h. au local.

Chorale l'Avenir (du Cercle Ouvrier). — Répétition tous les jeudis au local à 8 heures et demie.

Chorale de la gymnastique d'Hommes. — Répétition tous les jeudis, à 9 heures et demie du soir, au Guillaume-Tell.

La Pensée. — Répétition générale, à 8 1/2 heures.

Sociétés de gymnastique

L'Amitié. — Exercices, à 9 h. du soir.

Hommes. — Exercices à 8 1/2 h.

La Fourmi. — Exercices, à 8 h. du soir.

Réunions diverses

La Pépinière. — Assemblée, à 9 h. s., Buffet-Gare, Place d'Armes.

Mission évangélique. — Réunion publique à 8 h.

Intimité. — Réunion du comité, à 8 1/2 h. du soir.

Stenographen-Verein Stolzeana. — Fortbildungskurs. Abends 8 1/2 Uhr.

Société suisse des Commerçants. — Bibliothèque

L'Express V. C. — Assemblée à 8 heures et demie au local.

Union chrétienne de Jeunes Gens (Beau-Site). — A 8 1/4 heures, Causerie de M. le pasteur Dessert sur «Nimes».

Clubs

Les Amis du Jura. — Assemblée à 9 heures du soir au local.

Club d'Escrime. — Assaut, à 8 h., au local.

Club du Seul. — Réunion à 8 1/2 h. du soir.

Club des Grabons. — Réunion dès 8 h. du soir.

Club de la Pivo. — Séance à 8 1/2 h. du soir.

Le Point-Vif. — Répétition à 8 heures et demie, au local.

Club de la Samaritaine. — Réunion à 8 heures et demie chez le Botté.

Club du Potet. — Réunion quotidienne à 9 1/2 h.

Club du «Courant d'Air». — Réunion tous les soirs vers la Loge.

Concerts

Bel-Air. — A 8 heures. (Voir aux annonces.)

Brasserie du Square. — Tous les soirs.

— VENDREDI 30 JUIN 1899 —

Sociétés de musique

Orchestre l'Espérance. — Répétition à 8 1/2 h.

Sociétés de chant

L'Avenir. — Répétition à 8 1/2 h. au Cercle.

Echo de la montagne. — Répétition à 8 1/2 h.

Sociétés de gymnastique

Ancienne Section. — Exercices à 9 h. à la Halle.

L'Abéille. — Exercices à 8 1/2 du soir.

Intimité. — Exercices à 8 1/2 h. du soir.

Le Laurier. — Répétition partielle à 8 heures précises au local. Amendable.

Réunions diverses

I. O. G. T. Répétition de la Section de chant vendredi à 8 1/2 heures du soir.

Société fédérale des sous-officiers (groupe d'escrime). — Leçon à 8 h. et demie au local (Parc 76).

L'Alouette. — Répétition à 8 1/2 h. au local.

Monteurs de boîtes. — Réunion du comité central et local, à 8 1/2 du soir, Café des Alpes.
L'ami montagnard. — Assem. à 8 1/4 h. au local.
La Diligente. — Répétition à 8 1/4 h. au local.
Union chrétienne des jeunes gens allemands. — Réunion dès 8 h., au local.
La Muse. — Assemblée à 8 1/4 h., au local.
C. A. S. (Sect. Ch.-de-Fonds). — Réunion à 8 1/2 h.
Soc. théâtrale La Dramatique. — Rép. à 8 1/2 h.
Intimité. (Section litt.). — Rép. à 8 1/2 h.
Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi de 8 à 10 heures du soir (salle num. 32, Collège Industriel).
La Primvère. — Réunion à 8 heures et demie à la Cure.

Clubs

Club neuchâtelois. — Assemblée vendredi à 8 heures au local.

Club du Gibus. — Rendez-vous à 8 h. s.

Cazin-Club. — Réunion à 8 1/2 h. s.

Club Excelsior. — Réunion à 8 1/2 h.

Club Sans-Nom. — Réunion au quillier.

English conversing Club. — Meeting at 8 1/2.

En Crète

Il y a six mois que le prince Georges est en Crète. C'est peu pour juger d'un régime. Et cependant, tel est le bienfait résultant du seul éloignement des fonctionnaires ottomans que les plus inextricables difficultés se résolvent les unes après les autres et sans secousse.

L'île doit quelque peu de son aspect provisoire aux contingents étrangers qui se partagent encore la police générale, Italiens dans la partie occidentale, Russes à Rhétimo, Anglais à Candie et Français à Sitia. Dans ces quatre régions, les troupes ont à faire des patrouilles parfois fatigantes, et, quand elles rentrent au quartier principal, elles n'y trouvent pas des divertissements bien variés.

Il en est autrement du siège de l'occupation internationale, la Canée, la presqu'île d'Akrotiri et le pourtour de la baie de la Sude, où fraternisent les représentants des quatre nations tutélaires.

Fraterniser n'est plus le terme, et s'il a eu son heure de prospérité, ce n'a été qu'au début, quand Russes et Français se livraient aux effusions qu'exhilarait le champagne; elles sont calmées aujourd'hui, et, fait à noter, ce sont leurs confrères italiens que les officiers du tsar fréquentent le plus assidûment. Contraste ou mot d'ordre?

Tandis que la cordialité entre officiers s'est atténuée en simple courtoisie, les frotements un peu brutaux d'abord entre soldats d'uniformes différents ont fait place à une affectueuse camaraderie: les heures fraternellement passées au «clou», après rossée, ont eu ces heureuses conséquences.

Chaque mois voit diminuer l'importance de ces contingents. Ils sont réduits à l'heure qu'il est, et pour chacun des Etats garants, à un faible bataillon de cinq à six cents hommes. Le respect qu'inspirent les puissances est dû plutôt aux quelques torpilleurs et cuirassés qui stationnent dans la baie de la Sude et au croiseur que chacune laisse au mouillage à la disposition de ses gens, à Rhétimo, Candie et Sitia.

Sous peu, le prince Georges compte organiser en milices les forces militaires de son île. En attendant, la gendarmerie fonctionne. Elle est placée sous le commandement d'un capitaine et de lieutenants de carabiniers italiens; les Crétois fournissent au recrutement de la troupe à laquelle on a laissé le costume national.

On s'occupe de créer sur le modèle occidental une administration postale qui desserve l'île entière. Depuis le départ des fonctionnaires turcs, les anciens bureaux français et autrichiens ont étendu leurs rayons d'action; les Anglais de leur côté ont institué un office postal à Candie. Le timbre de Crète verra bientôt le jour.

En s'attachant notre compatriote, M. de Blonay, à titre de conseiller financier, le Haut commissaire a marqué son intention de prêter une attention toute spéciale à la grave question du budget. La Crète «payera», cela est incontestable, et tout progrès dans la sécurité rapproche cette perspective. Seulement, il y a des routes à créer, des ruines à relever, des plantations à reconstituer, des fonctionnaires à solder. Il a fallu, il faudra encore emprunter.

A cette question d'emprunt, et par conséquent de la dette à instituer, se rattache la création de la Banque de Crète, au capital de dix millions déjà pour moitié assuré, et celle d'une monnaie nationale qui permette de purger le pays de tous les types d'unités monétaires de l'Europe en usage aujourd'hui. Ce sera probablement la drachme; mais la Crète ne sera pas, pour le moment, rattachée à l'Union latine.

Une tâche plus délicate du gouvernement lui est imposée par la résolution des Musulmans, vraisemblablement inspirée de Constantinople, d'émigrer en Asie-Mineure. Chaque jour des bâtiments grecs navigant sous pavillon turc se remplissent dans les ports de gens qui embarquent à destination de Smyrne femmes, enfants et le pauvre mobilier.

Que deviendront ces malheureux? Le gouvernement turc les trompe. S'il peut leur accorder des terres ça et là, il n'est pas en son pouvoir de les fondre dans la population ottomane d'Anatolie. Ils sont de race grecque et parlent le grec, tout convertis à l'islamisme qu'ont été leurs ancêtres voilà deux siècles et demi. Il y a encore moins d'affinité entre eux et les Turcs qu'entre ceux-ci et les Arabes; c'est tout dire.

Ils se haïssaient, affirme-t-on, de musulman à chrétien. Beaucoup moins qu'on ne le croit généralement. Nous savons telle famille chrétienne qui, au moment de se réfugier à Athènes au printemps de 1897, a remis à ses voisins musulmans la garde de sa maison et de son mobilier. Le mot d'ordre des tueries venait d'ailleurs et les instruments en étaient les soldats en garnison dans les villes, de vrais Turcs, ceux-là, ou de sanguinaires Albans.

L'émigration a déjà réduit de moitié la population musulmane. A peine compte-t-elle encore une cinquantaine de mille de représentants. Tous les efforts du gouvernement crétois, toutes les marques de bienveillance du prince George ont été vains, l'exode continue. Les conséquences n'en sont pas encore mesurables; elles ne laissent pas d'inspirer une vive inquiétude.

D'autres symptômes sont réjouissants. La sécurité est entière dans les campagnes, où le paysan ose planter et bâtir. Les villes se relèvent de leurs ruines. Les murailles vénitienes et turques sont ouvertes de larges brèches qui donnent de l'air aux quartiers malsains et fournissent des moellons aux maisons nouvelles. Le commerce souffre de la rareté de l'argent, mais celui qu'introduisent les emprunts ne tardera pas à favoriser son essor.

Les peuples frais émoulus de l'oppression se chargent volontiers d'un bagage encombrant, l'institution parlementaire. L'Europe s'en est engouée jadis et a cru bien faire d'en recommander l'usage aux nouveau-nés à la vie politique. Dieu sait ce qu'elle leur convient peu. La Crète n'en a pris qu'à la plus faible dose possible. C'est une grande preuve de sagesse de mettre ainsi au premier rang de ses préoccupations l'ordre et la sécurité; c'en est une plus grande de se prémunir contre les germes mauvais qu'engendrent les rivalités politiques. Certes, les difficultés sont dures et nombreuses devant les pas du jeune souverain. Néanmoins, à voir ce qu'en six mois il a été évité d'écueils et aplani de chemin, on augeure bien pour l'avenir, écrit-on de Crète à la Gazette de Lausanne.

Nouvelles étrangères

France. — Rennes, 28 juin. — Voici la liste authentique des officiers qui composeront le conseil de guerre: Jonaust, colonel du génie, président; Brongniart, Bréon, Proflet, Merle, commandants d'artillerie; Parfait, Beauvais, capitaines, membres du conseil.

La liste des juges suppléants porte les noms des officiers suivants: Jourdy, colonel d'artillerie; Lucas, lieutenant-colonel; Boucher, Couchard, commandants; Peyronet, Guignot, capitaines.

Allemagne. — On mande de Munich, 28 juin:

Le Journal de Munich annonce que deux officiers bavarois, le baron de Bonnet, du régiment des gardes du corps, et le baron de Godin, du 1^{er} régiment d'artillerie de campagne, ont fait une chute dans le Kaisergerbirge. Le premier a été tué, le deuxième grièvement blessé.

Italie. — Rome, 28 juin. — Les oppositions se sont mises d'accord pour soulever aujourd'hui, à la Chambre, la question de la constitutionnalité du décret royal au sujet des mesures politiques. Le principal orateur sera M. Zanardelli.

Rome, 28 juin. — La Chambre devait continuer ce matin la discussion du budget de la marine. Au début de la séance, M. Bonacci propose de la suspendre, la Chambre devant résoudre avant tout la question du décret royal concernant les mesures politiques.

M. Lacava s'en remet à la Chambre, qui décide de lever la séance.

Rome, 28 juin. — Le général Pelloux dépose le décret sur les mesures politiques et en demande le renvoi à la commission qui avait été chargée de l'examen du projet sur les mesures politiques.

Avant d'aborder cette question, la Chambre entend le sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics qui, répondant à une interrogation de M. Curioni, déclare qu'aucun retard ne sera apporté à l'étude du projet de chemin de fer de Domo d'Ossola à Iselle et que le choix de la gare internationale du Simplon sera fait en conformité des intérêts italiens.

M. Bonacci prend ensuite la parole au sujet du décret présenté par le président du conseil. Il rappelle que, comme garde des sceaux dans le cabinet di Rudini, il a déposé un projet relatif aux mesures à prendre à l'égard des associations, de la presse et des services publics et qu'il a appuyé le gouvernement dans sa lutte contre les obstructionnistes. Mais aujourd'hui, il s'agit d'autre chose, des droits formels et de la dignité du Parlement. M. Bonacci estime en effet que le décret qui vient d'être déposé constitue une violation de la Constitution. (Protestation à droite, vive approbation à gauche.) Il espère que la Chambre saura sauvegarder son droit et sa dignité, autrement chacun devra songer à sa propre dignité. M. Bonacci propose à la Chambre de déclarer nul et sans effet le décret du 22 juin et de blâmer les ministres qui en sont les auteurs. (Applaudissements à gauche.)

M. Branca déclare qu'il a soutenu jusqu'ici le ministère, mais qu'il ne peut pas continuer à l'appuyer, parce qu'il a violé le pacte fondamental de l'Etat. (Applaudissements à gauche.)

M. Nocita parle dans le même sens.

M. Franchetti convient que le gouvernement a commis une erreur d'appréciation, mais que cela est la conséquence du mépris des obstructionnistes pour les droits de la Chambre.

M. Prinetti nie que le décret soit un acte de violence et déclare qu'en présence de la coalition monstrueuse actuelle il votera en faveur du cabinet. (Applaudissements à droite, rumeurs à gauche.)

M. Sonnino dit que le gouvernement n'a certainement pas accompli cet acte pour se soustraire au jugement de la majorité de la Chambre et qu'il n'a pas voulu porter atteinte aux droits de cette majorité.

M. Sonnino est disposé à accorder un bill d'indemnité au ministère et il propose l'ordre du jour suivant:

«Vu les déclarations du gouvernement, la Chambre décide: 1^o De renvoyer les décrets à la commission des mesures politiques afin que celle-ci fasse rapport dans les 24 heures. 2^o De nommer une commission chargée de réviser le règlement et de rédiger un texte qui devra être provisoirement appliqué dans les discours et les votations deux jours après sa présentation à la Chambre. (Appl. au centre, commentaires, rumeurs.)

M. Gallo présente un ordre du jour exprimant le regret que le gouvernement actuel ne soit capable que de limiter les droits du Parlement en violant ouvertement la Constitution. (Approbation à gauche.)

Voir suite en 2^{me} feuille.)

BANQUE FEDERALE (Société anonyme) LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 29 Juin 1899. Nous sommes aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/4 % de commission, de papier bancaire sur:

Table of exchange rates for various locations including France, London, Germany, Italy, Belgium, Amsterdam, Rotterdam, Vienna, New-York, and Suisse. Columns include location, type of bill, and the corresponding rate.

Nous émettons des Bons de Dépôt 4 % au pair à trois ans ferme et trois mois de débite, contre espèces ou en échange de Bons de Dépôt 3 1/2 % et 3 %, 0/0 de notre banque, dénonçables. 7684-9

AVIS AUX Marchands de Tourbe de la région de LA SAGNE

L'Arrêté du Conseil d'Etat du 7 Mars 1899, qui prescrit que chaque BAUCHE à tourbe doit être munie d'une traverse au milieu du bord supérieur, donne comme délai fatal pour la mise en ordre des bauches le 1^{er} juillet prochain.

Afin de faciliter la chose aux intéressés, le soussigné s'engage qu'il se tiendra le Vendredi 30 Juin prochain près de la FORGE de SAGNE-CRET, afin de procéder à l'étalonnage des Bauches qu'on voudra bien lui amener.

Le Vérificateur des Poids et Mesures du District de la Chaux-de-Fonds: J. BETSCHEN. 7884-1

Enchères publiques

Mercredi 5 Juillet 1899, dès 10 h. du matin, il sera vendu aux enchères publiques, dans la Halle, place Jaquet-Droz, les numéros échus de l'Agence de prêts sur gages R. Schneider, rue de l'Industrie 3. 7928-5

Enchères publiques

Mercredi 5 Juillet 1899, dès 1 h. après midi, il sera vendu dans la Halle, place Jaquet-Droz, aux enchères publiques, des régulateurs et un grand choix de montres égrenées. 7929-5

LA MÉNAGERIE PIANET

comprenant une collection zoologique sans rivale s'installe à la Chaux-de-Fonds, Place du Gaz

pour quelques jours seulement (avant de se rendre au tir d'Yverdon) et donnera sa première représentation Samedi 1^{er} juillet, à 8 1/2 h. du soir. Après le travail des lions, lionnes, tigres, panthère noire, léopard, couguars et ours blanc, le dompteur PIANET présentera ses dernières créations: Le Manteau féérique parmi les lions, encadré des Fontaines lumineuses et terminé par le Travail des lions dans l'obscurité. C'est la plus belle production de ce genre qui ait été produite. Cet hiver à Genève, 60,000 visiteurs l'ont applaudi et 30,000 à Lausanne. n-1768-c

Les exercices de l'éléphant et d'un singe et le repas des animaux complètent une représentation qui ne comporte pas moins de 12 numéros. Chaque soir, représentation à 8 1/2 heures. — Dimanche 2 juillet, Matinées à 3 1/2 heures et à 5 heures. Prix des places: Pour les représentations: Premières, 1 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes, 50 ct. — Hors les représentations: Premières, 1 fr. — Secondes, 60 ct. — Troisièmes, 30 ct. 7847-1

On achète les chevaux hors de service destinés à l'alimentation des fauves. Etude de M^e Ch. ELSÆSSER, notaire et avocat, Noirmont

VENTE DE BOIS

Jeudi 6 juillet, dès une heure après midi, la Commune de Peuchapatte vendra par adjudication publique, sous de favorables conditions, deux cents mètres cubes de beau bois de sapin et épicéa, propres pour billes et charpente, ainsi que cent stères de bois façonné. 7700-1 n-4728-j Par commission, Ch. ELSÆSSER, not.

Vente aux enchères publiques de deux maisons d'habitation à La Chaux-de-Fonds

L'hoirie de M. Jules Dubois-Huguenin expose en vente, aux enchères publiques, pour rompre l'indivision existant entre ses membres, les immeubles qu'ils possèdent à La Chaux-de-Fonds, soit: Maison rue Léopold-Robert n° 51, renfermant un vaste magasin au rez-de-chaussée et trois appartements aux étages, formant avec ses terrains de dégagements l'article 418 du cadastre, contenant 374 m². Revenu net annuel fr. 5100. —

Maison rue JeanRichard n° 30, renfermant un grand atelier au rez-de-chaussée et quatre appartements aux étages, formant avec ses terrains de dégagements l'article 419 du cadastre de la Chaux-de-Fonds, contenant 363 m². Revenu net annuel fr. 4420. —

Les revenus indiqués sont susceptibles d'augmentation. A chaque immeuble sera ajoutée une part indivise de 1/3 à une parcelle de terrain de 282 m² (article 131 du cadastre) contiguë au sud et à l'ouest des maisons. Chaque maison sera d'abord exposée en vente séparément, puis les enchères sur le bloc suivront tôt après. L'adjudication sera prononcée séance tenante en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions du cahier des charges. L'entrée en propriété et jouissance est fixée au 11 Novembre 1899.

Ces immeubles sont en parfait état d'entretien et dans une situation particulièrement favorable. La vente aura lieu à l'Hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, au 1^{er} étage, salle du Tribunal, le lundi 17 Juillet 1899, à 2 heures de l'après-midi.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au notaire Charles Barbier, rue de la Paix 19, dépositaire du cahier des charges et pour visiter les immeubles, à M. Ulysse Dubois, rue Léopold-Robert 51, et à M. Fritz-Henri Dubois, rue JeanRichard 30. 7854-5

60 ANNÉES DE SUCCÈS DEUX GRANDS PRIX (LYON 1894, BORDEAUX 1895) HORS CONCOURS Membre du Jury, Expositions Rouen 1896, Bruxelles 1897.

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

LE SEUL ALCOOL DE MENTHE VÉRITABLE Boisson d'agrément. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau. 6360-17 Santé. A plus forte dose, infallible contre les indigestions, les maux de cœur, de tête, d'estomac, de nerfs, les étourdissements. Souverain contre la cholérite, la dysenterie, le mal de mer. Toilette. Excellent aussi pour les dents, la bouche et tous les soins de la toilette. n-4594-x Se méfier des imitations. Exiger le nom DE RICQLÈS.

Parqueterie et Scierie de Bassecourt

Représentant pour la Chaux-de-Fonds et Locle: n-9510-j 5643-4 M. Ch. LUTZ, rue du Temple Allemand 101, Chaux-de-Fonds

Avis aux promeneurs! CULTES DE LA TOURNE

A partir du 2 juillet, il y aura chaque dimanche de l'été un service religieux à la Tourne à 11 heures du matin. Chants évangéliques. n-6491-n 7931-1 Commission d'évangélisation.

Liquidation de Fournitures d'Horlogerie

Les marchandises dépendant de la masse en faillite Louis FRESARD, sont en vente RUE DU Puits S. n-6491-n S'adr. à M. Arthur Meyer, courtier, rue du Puits S. 7704-4 Office des Faillites.

Articles de saison

- BLOUSES pour Dames, nuances diverses. JUPONS blancs. JUPONS alpaga. JUPONS moirés. RUCHES, DENTELLES, RUBANS. GANTS gris, blancs, crème, à 30 c. CHAPEAUX de courses. CHAPEAUX de jardin. 1603-200 CHAPEAUX p^r Messieurs, Jeunes gens et Enfants. CHAPEAUX garnis à tous prix. Au BAZAR NEUCHATOIS Encore un beau choix d'OMBRELLES avec 10 % de rabais



est le meilleur.

ON DEMANDE A LOUER

pour le 15 juillet ou 1^{er} août, au centre de La Chaux-de-Fonds ou du Locle, dans une rue très fréquentée UN MAGASIN clair et spacieux, si possible avec atelier. Offres avec prix sous chiffres Jo, 2877 Y, à MM. Haasenstain et Vogler, Berne. 7945-1

Essayez BRIQUETTES de lignite V de VOUGLAN (Savoie), par 1000 kilos, à 35 fr. 5377-262 Charbon NATRON EXCELSIOR pour repassage, INDUSTRIA pour l'industrie, dure 4 fois plus que le Charbon foyard. Représentation pour le canton: O. Prêtre NEUCHÂTEL - LOCLE CHAUX-DE-FONDS

Huile à Parquets

demandez ma marque «Lignoline» CIRE A PARQUETS de toute première qualité Paille de fer Aux revendeurs, fort rabais Droguerie E. PERROCHET Fils 4, Rue du Premier-Mars 4. 7075-24

Mouvements.

A vendre des mouvements, 11 cartons 15 lig. nickel, sav. rem. repassés; 70 cartons 16 lig., des mêmes; 100 cartons à clef, ancre 15 à 20 lig., et différents autres genres, repassés, plus 200 montres égrenées et un lot montres sav., 15 à 17 lig., clef et rem., 1 burin-fixe, outils et fournitures, 60 grosses ressorts exportation, 3000 pierres pour bijouterie. — S'adr. à M. H. PERRENOUD, rue des Envers 20. Locle. 7067-1

AGENTS

Une excellente Compagnie d'assurances sur la vie demande de bons agents dans tout le canton. — Adr. les offres sous J. P. 900, à Orell Fussli et Cie, La Chaux-de-Fonds. 7818-4

L'Usine Mayer-Tauber et Co, à Meilen (canton de Zurich), demande encore un mécanicien

connaissant le dessin technique et quelques bons mécaniciens pour la construction de petites machines de précision. Faire les offres par écrit, accompagnées d'un certificat de capacités. 7795-3

On demande pour MANILLE (Iles Philippines), un bon horloger

Beau gage. — S'adr. pour de plus amples renseignements chez MM. Blum & frères Meyer, La Chaux-de-Fonds. 7846-2

Emprunt de 2000 fr. à 6 % d'intérêt

Un commerçant de la localité possédant un avoir de 2500 fr., lequel s'augmentera jusqu'à la St-Martin et ayant 6000 fr. de marchandises en magasin, demande à emprunter la somme de 2000 fr. avec garantie. 7874-2 Adresser les offres, sous initiales S. W. 7874, au bureau de L'IMPARTIAL.

Si vous souffrez de douleurs rhumatismales, de sciatique, de lombago, enfin de douleurs quelconques

Le Baume d'Hercule

vous serez étonné de son effet PHARMACIE BOURQUIN 151-143^e

Cerises et Myrtilles

Belles Cerises, la caisse de 5 k. fr. 2.50 » Griottes, » » 3.— » Myrtilles, » » 2.50 Beaux Abricots, la caisse 5 kil. fr. 4.— Angelo CALDELARI, Lugano. 7276-11

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 84

LE NAUFRAGE de Lianor

PAR Raoul de NAVERY

— Tais-toi! mon Oiseau d'Or! fit Pantaleone d'une voix vibrante, j'ai senti au cœur un déchirement terrible en entendant cette parole. — Je me tairai et j'essaierai d'être forte, forte comme Lianor. — Voici Sêpuldéda, ajouta Pantaleone. Le chef de la caravane croyait annoncer le premier la nouvelle du départ. Avec un sentiment de délicatesse et de pitié touchantes, Lianor et quelques-uns des naufragés se rendirent à la chute du jour sur la fosse où dormaient leurs infortunés compagnons. Une rame et un aviron mis en croix portaient gravés à l'aide d'un poignard les noms des victimes du sinistre. Le soir vint, les étoiles brillaient au ciel, mais Lianor, fray José, et un grand nombre de Portugais priaient encore sur cette tombe transformée en autel. La nuit qui suivit fut tranquille. A l'aube Sêpuldéda fit rassembler les Portugais, les serviteurs et les esclaves, puis promenant les yeux sur cette foule qui fixait sur lui des regards inquiets: — Nous avons bravé les dangers de la mer, leur dit-il, et la mer nous a broyés contre ces rocs, et nous a rejetés sur ces bords comme une dernière

épave. Nous vivons encore, cependant, par un miracle de la bonté divine! Nous vivons, et peut-être dépend-il de nous d'abrèger nos peines. On m'a nommé votre chef; je n'accepte ce titre que dans la certitude de me dévouer davantage. Je ne vois plus dans chacun de vous qu'un frère malheureux; je demande à Dieu de nous rapatrier tous; jurez-moi de m'aider à porter le fardeau que j'accepte en montrant autant de patience que de courage. Aussi, vous et moi nous sommes des pêcheurs, acceptons l'épreuve que Dieu nous envoie avec une résignation chrétienne. — Commandez! commandez! dit la foule. — En ce moment André Vasco éleva la bannière de soie pourpre sur laquelle se trouvait reproduite l'image du Sauveur, et précédant la troupe d'émigrants à travers cette côte du Natal presque inconnue encore, il cria d'une voix forte: — Christ et Portugal! — En avant! répéta la foule. Deux robustes esclaves amenèrent le grossier chariot fabriqué pour Lianor. Elle y monta avec Savitri et les enfants. On y plaça également les caisses de pierreries. — Nous n'avons rien à attendre des nations dont nous traversons les territoires, ajouta Sêpuldéda, aimons-nous comme des frères, et soyons prêts à mourir les uns pour les autres. — Nous vous obéissons! Nous vous suivrons, s'écrièrent par trois fois les naufragés. On se mit en marche. D'abord venait la litière de Lianor qui, donnant à tous l'exemple du courage, gardait ses enfants blottis sur ses genoux. Ensuite s'avancait André Vasco portant la hampe de la bannière sur laquelle rayonnait l'image du crucifix. Fray José la suivait en priant. Quatre-vingts Portugais et plus de cent esclaves qui devaient tour à tour porter la litière de Lianor marchaient en troupe serrée. Les serviteurs, les servantes, les matelots se pressaient à quelque distance. Tous étaient armés et pleins de bravoure. Pantaleone de Sâ et un groupe de braves gens formaient l'arrière-garde. Il n'était pas un de ces cinq cents êtres déjà éprouvés par un terrible naufrage qui ne se sentit cependant rempli de force et de courage. Chacun oubliait la catastrophe du naufrage, la perte de ses

camarades, sans songer à l'avenir, et rêver par avance à son arrivée prochaine au milieu d'un établissement portugais. Soudainement trompé par le malheur, Sêpuldéda ne paraissait plus le même homme. On eût dit qu'il venait de rejeter derrière lui et son avarice et son orgueil. — Se courbait-il sous la main de Dieu? Jugerait-il qu'une occasion d'expier les fautes de sa vie lui était offerte, il devait la saisir avec un empressement puisant sa source dans les remords. Ceux même qui jadis avaient souffert de sa hauteur et de sa dureté se sentaient soudainement pris de confiance. On le savait brave, on venait de lui reconnaître de grandes qualités de prudence, plus rares et plus appréciables peut-être encore que la valeur, dans la situation où se trouvaient les naufragés. — On avançait lentement, à petites journées. D'abord la route fut belle. Semblable à un chemin couvert de sable d'or, elle longeait le bord de la mer. On eût dit que celle-ci avait épuisé ses dernières colères sur le vaisseau de Sêpuldéda. Caresante et paisible elle venait tranquillement mourir sur la grève ou clapotait dans les anfractuosités de roches. Elle n'effrayait plus personne, pas même les enfants de Lianor qui se baignaient dans les criques garnies de mousses vertes ou roses, tandis que faisant halte sur la rive, les naufragés partageaient un maigre repas. Les voyages faits par la chaloupe n'avaient permis d'apporter que peu de provisions; pendant plusieurs jours, il est vrai, la mer rejeta des barils de salaisons et de vin qui s'ajoutèrent aux ressources des malheureux. Mais il fallait partager, avec une parcimonie ressemblant presque à de la cruauté, des ressources insuffisantes. On y suppléait par la pêche. Les hommes apportaient du poisson, les femmes des coquillages. Les gens hardis parmi les naufragés poussaient une reconnaissance jusque dans les bois, afin d'y chercher des racines savoureuses, des fruits, même de jeunes bourgeons d'arbres. Avec une générosité admirable les plus habiles ou les plus heureux mettaient en commun ce supplément de vivres. On servait d'abord les femmes, les enfants, ceux qu'épuisait les fatigues de la route ou qui se ressentaient davantage de leurs blessures. Durant les premiers jours la caravane garda non

pas seulement de son énergie, mais un entrain admirable. On comprenait que les plaintes stériles et les inquiétudes sur l'avenir ne pouvaient qu'entraver le salut. Chaque fois qu'on rencontrait un bouquet de bois présentant quelques ressources, une anse riche en mollusques, on établissait un campement. Protégé par ses doubles bannières, on s'étendait sur une seule ligne, on se groupait autour de quelques foyers. C'était surtout pendant ces repas que la verve de Pantaleone se donnait carrière. A ces malheureux perdus sur les rives désertes du Natal, il racontait les aventures extraordinaires des premiers navigateurs, afin d'exciter l'énergie et d'activer l'amour-propre de ses compagnons. Ou bien cherchant dans son souvenir les légendes chevaleresques du Portugal, il faisait défilé devant eux des figures héroïques. — On l'écoutait avidement. Son éloquence sincère pleine d'imprévu, son extrême jeunesse contrastant avec son courage, tout concourait à redoubler la sympathie qu'il inspirait. On comparait parfois tout bas à cet entrain juvénile à cette fécondité de ressources, à ce courage aventureux l'attitude froidement résolue de Sêpuldéda. Certes, depuis le naufrage nul ne pouvait lui adresser de reproches. Il était toujours prêt à vaincre un danger, à donner un conseil; mais il demeurait le plus sombre d'entre ses compagnons. Parfois les quittant pendant les heures de halte, il errait seul sur la plage ou s'enfonçait dans l'épaisseur des forêts vierges. Satiyavan affirmait l'avoir entendu proférer des paroles étranges, et agiter les bras avec l'expression de l'épouvante, comme si, dans le mystère des bois lui apparaissait un fantôme. Lorsque, pour la première fois, le frère de Savitri parla de ces détails à Pantaleone, le jeune homme posa la main sur la tête de son jeune compagnon, et le regardant profondément dans les yeux: — Frère, lui dit-il, pas un mot de ces choses, même à ta sœur qui nous est à tous deux également chère... Ce que tu as surpris est un secret entre Dieu et Sêpuldéda. — Je me tairai, frère, répondit Satiyavan. (A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

Nouvelles étrangères

Italie. — (Suite de la 1^{re} feuille.)

M. di Rudini déclare qu'il n'est pas exact que la question posée aujourd'hui soit de faire approuver les mesures politiques. Ces mesures, quoique présentées hors de saison (*Hilarité*) ont rallié la grande majorité de la Chambre. Mais au-dessus de cela, il y a la question des prérogatives parlementaires, et de l'intégrité des institutions (*Bravos à droite*). M. di Rudini considère le décret comme un acte très grave; il reconnaît cependant que le ministère mérite des circonstances atténuantes, et lorsque l'on en viendra au vote d'un bill d'indemnité, il n'est pas impossible que l'orateur se prononce en sa faveur. Mais ce serait là un simple vote de bienveillance. Ce qu'il faut, c'est rédiger le règlement de la Chambre pour donner des pouvoirs plus étendus au président. M. di Rudini espère que le gouvernement accueillera une motion tendant à empêcher l'obstructionnisme. Quant au décret, la Chambre saura conserver et défendre les prérogatives parlementaires. (*Applaudissements*).

M. Colombo ne peut pas approuver le décret qui n'est pas justifié par des raisons d'urgence. Cependant, comme une crise serait actuellement nuisible au pays, il ne refusera pas au gouvernement, mais cela sous réserve, un bill d'indemnité. (*Commentaires prolongés, appl. à droite, rumeurs à gauche*).

M. Fortis dépose un ordre du jour refusant la ratification du décret. (*Vifs applaudissements à gauche*).

Le président du conseil, général Pelloux, prend la parole. Il justifie la présentation du décret en constatant que la gauche ne s'est pas bornée à faire de l'obstruction en ce qui concerne les mesures politiques, mais qu'elle en a fait aussi sur la révision du règlement. (*Interruptions à gauche*). Il était, à la suite de cette attitude, évident que l'on ne pourrait pas trouver une issue normale à la situation et cependant il fallait, pour ménager le prestige de la Chambre, trouver une issue. Sans doute la présentation du décret constitue une mesure exceptionnelle, mais il y a des précédents qui la justifient. M. Pelloux conteste que la fixation de la date du 20 juillet ait pour but de forcer la main au Parlement. Si la discussion se poursuit d'une façon sérieuse et sans obstruction, cette date pourra être modifiée, par égard aussi pour le Sénat. (*Commentaires prolongés, rumeurs*).

Le gouvernement ne s'oppose point à la motion tendant à modifier le règlement. Il maintient sa demande de renvoi du décret à la commission des mesures politiques. Il interprétera un vote dans ce sens comme le bill d'indemnité qu'il a demandé à la Chambre. (*Vifs commentaires*).

La Chambre prononce la clôture de la discussion.

M. Zanardelli motive le vote qu'il émettra. Il conteste que le passage à la seconde lecture des mesures politiques signifie une approbation en principe. Jamais il n'aurait cru qu'il se verrait forcé, après quarante ans de députation, de se lever pour défendre la Constitution et les institutions contre l'arbitraire du gouvernement. (*Bravos à gauche*). M. Zanardelli croit avec M. Fortis que la Chambre ne peut pas sanctionner une violation du Statut. On ne peut pas, par un coup de majorité, déchirer le pacte fondamental de l'Etat. (*Appl. à gauche*).

On procède à la votation. La proposition de M. Pelloux de renvoyer le décret à la commission des mesures politiques et d'attribuer à ce renvoi la signification d'un bill d'indemnité, est adoptée à l'appel nominal par 208 voix contre 138.

Belgique. — On télégraphie de Bruxelles, 28 juin :

La Chambre a adopté une motion de la droite approuvant les mesures d'ordre prises par la questure. Les socialistes accueillent ce vote par un tapage infernal. Tous les députés se précipitent dans l'hémicycle; la mêlée devient générale. Un député ouvrier de Gand est frappé.

Le président lève la séance.

Chronique suisse

Commissions parlementaires. — Les commissions des deux Conseils chargées d'examiner la situation financière de la Confédération et de rechercher les moyens de réunir les ressources nécessaires pour la loi sur

les assurances, ont décidé de se réunir le 1^{er} août à Berne pour une discussion générale.

— La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner la question d'un dépôt d'étalons à Avenches, a décidé d'adhérer au Conseil national et d'accepter le projet modifié.

— La commission du Conseil des Etats pour le bâtiment des postes à Berne a décidé de proposer le renvoi du projet au Conseil fédéral, pour qu'il soit modifié dans le sens d'une réduction des crédits demandés.

En même temps, le Conseil fédéral devra présenter un rapport sur l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment et sur la transformation de l'ancien hôtel des postes.

Postulat. — MM. Rossel, Calame-Colin, Hilty, Iselin et de Planta, ont déposé le postulat suivant à propos de la gestion : Le Conseil fédéral est invité à prendre les mesures nécessaires pour assurer la stricte exécution de l'article 35 de la Constitution fédérale (interdiction des maisons de jeu).

— La commission du Conseil national pour la révision de la loi fédérale sur la durée du travail dans les entreprises de transport a terminé mercredi l'élaboration du projet.

Le chef du département des chemins de fer s'est déclaré d'accord avec les propositions de la majorité de la commission, suivant lesquelles le personnel des locomotives et des trains et celui des gares aura droit, dès la sixième année de service, à un congé de huit jours outre les 52 jours de repos et le reste du personnel à huit jours de repos consécutifs compris dans le total des 52 jours de repos.

L'application de la loi sera contrôlée par des inscriptions dans des livrets tenus par le personnel suivant des prescriptions détaillées édictées par le Conseil fédéral.

Union suisse des arts et métiers.

— La résolution suivante, proposée dimanche passé à l'assemblée des délégués siégeant à Thoun, a été adoptée à l'unanimité : L'assemblée générale de l'Union suisse des arts et métiers considère comme absolument nécessaire et urgent qu'il soit procédé, de la part des autorités fédérales, à un recensement et à une enquête concernant les arts et métiers. Les résultats de ce recensement et de cette enquête devant servir de base à des réformes sérieuses dans le domaine des arts et métiers, l'assemblée ne peut que regretter profondément la décision récente du Conseil des Etats d'après laquelle l'accomplissement des vœux des industriels suisses serait ajournée au moins jusqu'en 1905. L'assemblée exprime l'espoir que cette décision ne sera pas définitive, mais qu'elle sera changée dans un sens favorable à ces vœux légitimes et exprimés à différentes reprises depuis 1880.

Nouvelles des Cantons

ZURICH. — Le crime de la Frochaugasse. — Petit à petit, la lumière commence à se faire sur le mystérieux assassinat qui a été commis il y a quinze jours à la Frochaugasse à Zurich, sur la personne de Bertha Kleinhenn. D'après les journaux zurichois, les charges qui pèsent sur l'aubergiste Sauer, dont nous avons annoncé l'arrestation, s'aggravent chaque jour, et la justice croit même que cet homme est encore coupable de l'assassinat d'un certain Lévy, assassinat commis il y a une année environ dans des circonstances tout aussi mystérieuses.

Un fait qui paraît établi, c'est que Bertha Kleinhenn connaissait certains détails sur la mort de Lévy. Il ne serait donc pas étonnant que Sauer, menacé peut-être par la femme Kleinhenn, avec laquelle il était en relations, ait cru prudent de lui fermer à jamais la bouche et n'ait pas reculé devant un nouveau crime.

L'enquête, qui se poursuit activement, ne tardera d'ailleurs pas à éclaircir le mystère qui plane encore sur le lugubre drame de la Frochaugasse.

— Une glace monstre. — On a posé ces jours derniers, dans la vitrine d'un grand magasin de la rue de la Gare, à Zurich, une glace dont les dimensions sont vraiment imposantes. Elle n'a pas moins de 17 1/2 m² de surface. C'est, au dire des spécialistes, la plus grande glace qu'on ait vu jusqu'à ce jour en Suisse.

La pose s'est faite sans accident quelconque.

LUCERNE. — Les méfaits de la foudre. — Dimanche dernier, pendant l'après-midi, un violent orage s'est abattu sur la contrée de Dagmersellen, district de Willisau. Les éclairs

et le tonnerre faisaient rage, et à 5 h. et demie la foudre est tombée sur la maison de M. Guillaume Kessi, agriculteur, tuant une vache et un cheval. En un clin d'œil le bâtiment fut en flammes et l'on ne put sauver le mobilier qu'au prix des plus grands efforts. La maison, qui était assurée pour 19,000 fr., a été complètement détruite. Il n'y a heureusement pas eu d'accidents de personnes.

SOLEURE. — Scalpée. — Nous avons raconté l'horrible accident dont avait été victime une jeune fille d'Oltén, Mlle Rose Merz, qui avait été littéralement scalpée par une courroie de transmission dans une fabrique de chaussures de cette ville. On annonce aujourd'hui que la victime a succombé, au milieu des plus atroces souffrances, à ses blessures.

BALE-VILLE. — Tombé d'un balcon. — Lundi soir, un gargonnet de 4 ans avait été laissé un instant dans sa poussette sur le balcon de l'appartement que ses parents occupent au Burgweg, à Bâle. L'enfant ayant voulu atteindre la balustrade, la poussette se mit en mouvement et le bébé, perdant l'équilibre, fut précipité sur le sol d'une hauteur de quatre étages. Lorsqu'on le releva il était mort.

BALE-CAMPAGNE. — Le diable en bouteille. — Il est vraiment douloureux de constater combien certaines gens sont encore sujettes à la superstition. Voici par exemple une histoire qu'on croirait d'un autre âge, mais qui s'est passée tout récemment dans le canton de Bâle-Campagne. Un jeune homme adonné à la boisson avait fini, non pas par voir les singes, mais par se croire en butte aux persécutions du diable. Dans ses accès de *delirium tremens*, il voyait le diable partout et ne pouvait échapper à ses poursuites.

On nous croira si l'on veut, mais l'histoire raconte qu'il se trouva plusieurs personnes du voisinage pour admettre que le jeune alcoolique était réellement possédé du diable.

Et le plus joli, c'est que ces crédules personnes conduisirent le jeune homme aux Pères capucins pour les prier de délivrer l'ivrogne des griffes de Satan! Empressons-nous d'ajouter que les Pères n'abusèrent pas de cette foi en leur puissance et donnèrent aux quémandeurs le sage conseil de conduire la victime du diable dans un asile pour le relèvement des buveurs.

SCHAFFHOUSE. — Le coût d'une révision. — On sait que le canton de Schaffhouse s'occupe depuis longtemps de la révision de sa constitution et l'on n'ignore pas non plus que les divers objets présentés par la Constituante ont tous été repoussés par le peuple.

Naturellement tout cela a occasionné des frais assez considérables, dont la direction cantonale des finances vient de publier le détail. Les indemnités de présence et de voyage ont coûté fr. 16,837.65, les imprimés 6760 fr. 20 c., divers fr. 402.90. En tout fr. 24000.75.

Une somme assurément point négligeable pour un petit Etat comme celui de Schaffhouse.

SAINT-GALL. — Réception d'un tireur. — La ville de Saint-Gall a fait lundi soir une réception enthousiaste à M. Stäheli, l'un des champions suisses au concours international de tir de Loosduinen, près la Haye.

La moitié des habitants était sur pied et a acclamé le vainqueur, tandis que la *Stadtmusik* jouait des marches triomphales.

Depuis son retour de Hollande, M. Stäheli s'est déjà rendu au tir cantonal saint-gallois, à Flawil, ainsi qu'à celui de Schwelbbrunn (Rhodes-Ext.). Partout il a obtenu les meilleurs résultats.

— Navigation à vapeur. — Le lac de Wallenstadt, qui jusqu'à ce jour ne possédait pas de service à vapeur, vient d'être doté d'un bateau à hélice. Ce bateau, qui s'appelle la *Mouette*, pourra transporter une vingtaine de personnes. Il va faire les délices des nombreux étrangers en séjour actuellement dans les localités riveraines de Weesen, Murg et Wallenstadt.

La *Mouette* n'effectuera son service que pendant la belle saison.

— Vol ingénieux. — Un apprenti serrurier de Rorschach avait découvert un ingénieux moyen de se procurer à bon compte des cigares, des tablettes de chocolat ou des pastilles. Il introduisait des rondelles de plomb dans les distributeurs automatiques de la gare et retirait, sans bourse délier, les marchandises ci-dessus énumérées.

Cette fructueuse opération durait depuis assez longtemps lorsque enfin la police réussit à prendre le voleur en flagrant délit. Traduit

devant la municipalité, l'apprenti a été condamné à 15 fr. d'amende ou éventuellement 3 jours de prison.

VAUD. — Le sieur Binello, qui avait frappé à coups de couteau, le dimanche 14 mai, M. Porthemann, au café Visinand, à St-Sulpice, a comparu vendredi devant le tribunal de police de Morges. La victime s'étant heureusement rétablie en peu de jours, Binello n'a été condamné qu'à six mois de réclusion.

— La femme Brocard, de Lonay, qui a tenté de s'asphyxier avec ses enfants, et qui a ainsi causé la mort de l'un d'eux, comparaitra jeudi pour répondre d'une accusation d'homicide.

GENÈVE. — L'affaire Lenormand. — Sur la demande de M. le juge d'instruction du district de Martigny, le corps du jeune Lenormand, enseveli la semaine dernière à Genève près de six mois après sa mort, a été exhumé mardi avant le jour pour être transporté à la morgue judiciaire aux fins d'autopsie.

Nul ne sait, dit le *Genevois*, à quel scrupule les autorités valaisannes ont pu céder en cette circonstance; depuis le 2 janvier elles avaient laissé à l'initiative privée le soin de rechercher le cadavre de Lenormand.

Et voici qu'une semaine après l'arrivée de la dépouille de ce jeune homme à Genève, elles se prennent à considérer que les formalités auxquelles elles ont présidé sont reconvenues insuffisantes malgré l'enquête médicale faite sur place.

De son côté, la Suisse publie les mystérieuses lignes suivantes: «Avisés depuis deux jours de ce qui se passait nous avons cru devoir, pour faciliter la tâche de nos autorités judiciaires, ne pas parler des intentions de celles-ci. Aujourd'hui que l'affaire est éventée, voici exactement les causes qui ont fait agir le Parquet.

» Une dame B. surprit un jour à la Treille une conversation. Deux personnages, que nous pouvons nous dispenser de nommer, s'entretenaient de Lenormand dans des termes que nous indiquerons plus tard.

» Arriva la catastrophe du Muveran. Mme B. ne dit rien du tout d'abord. Puis, lors des obsèques de la victime, elle se présenta chez la mère du malheureux Lenormand, qui ne prit pas au sérieux ces propos.

» Mme B. se décida alors à informer par lettre les autorités valaisannes.

» Nous nous bornons pour le moment à constater qu'il ne s'agit pas d'une dénonciation anonyme, mais d'une déclaration catégorique émanant d'une personne respectable, qui prend l'entière responsabilité de ses assertions.

Ces lignes donneraient à croire que les autorités valaisannes, à la suite de la dénonciation de Mme B., auraient des raisons de croire que Lenormand aurait été victime d'un véritable attentat.

— Etats-Unis d'Europe. — (Corresp. — M. Stead, publiciste anglais, a donné un ouvrage qui fait quelque bruit; c'est les *Etats-Unis d'Europe*. Ce livre se termine par une question intéressante pour la Suisse, puisque l'auteur envisage que Berne est la capitale toute désignée des futurs Etats-Unis européens; à quoi la *Tribune de Genève* du 28 juin ajoute: Et Genève, le siège de la Convention de 1864 (Croix-Rouge), ne serait-elle pas aussi bien placée pour être cette capitale?

Nous n'en sommes pas encore là; le mieux pour aujourd'hui est d'accueillir favorablement toutes les améliorations de la conférence de La Haye; nous notons comme très flatteuses pour nous les observations de M. Stead, relatives à Numa Droz, notre compatriote; quant à postuler soit à Berne, soit à Genève, le périlleux honneur de capitale des *Etats-Unis d'Europe*, demeurons ce que nous sommes aujourd'hui, puisque un bon *tiens* vaut mieux que « deux tu l'auras »!

Chronique du Jura bernois

Reconvillier. — Exploits d'une pie. — Le gendarme Ross vient de découvrir à la rue du Pont, à Reconvillier, le trésor d'une pie, apprise et habituée dans le quartier. Outre une multitude de menus objets brillants, cette cachette renfermait pour soixante-trois francs de pièces de monnaie de différente valeur, de petits fers à cheval antiques, de petites plaques nickel et laiton, de breloques, etc.

Beaucoup de personnes ont reconnu des petits objets leur ayant appartenu.

Chronique neuchâteloise

* **Tir.** — Voici les autres meilleurs résultats du grand tir des Mousquetaires :
 Cible Patrie : 1. Weber Emile, Corcelles, 541 points. 2. Bourquin Alfred, Neuchâtel, 538. 3. Gygax A., Boudry, 518. 4. Weissmuller Alf., Chaux-de-Fonds, 516. 5. Perret J.-A., Chaux-de-Fonds, 510. 6. Richardet L.-M., Chaux-de-Fonds, 507. 7. Hirschy Alcide, Neuchâtel, 501. 8. Abegglen J., Neuchâtel, 499. 9. Paris Ernest, Colombier, 498. 10. Perrin César, Colombier, 493.
 Cible Jura : 1. Bourquin Alf., Neuchâtel, 700 degrés. 2. Paris Ernest, Colombier, 710. 3. Hirschy Alcide, Neuchâtel, 1030. 4. Perret James, Chaux-de-Fonds, 1060. 5. Baillo H., Neuchâtel, 1130. 6. Wyss Henri, Neuchâtel, 1150. 7. Robert Gustave, Marin, 1300. 8. Dzierzanowsky Alb., Colombier, 1300. 9. Matthey Paul, Neuchâtel, 1610. 10. Emery Ch., les Ponts, 1630.
 Tournantes. Série de 50 coups : 1. Weissmuller Alf., Chaux-de-Fonds, 43 cartons. 2. Richardet L.-M., Chaux-de-Fonds, 39. 3. Robert Ariste, Chaux-de-Fonds, 37. 4. Hirschy Alcide, Neuchâtel, 36. 5. Perret J.-A., Chaux-de-Fonds, 35. 6. Steiger Hermann, Valangin, 34. 7. Abegglen J., Neuchâtel, 34. 8. Paris Ernest, Colombier, 33. 9. Stalder Gott., Noiraigue, 33. 10. Grosjean-Redard, Geneveys-sur-Coffrane, 32.
 Il a été fait aux tournantes 155 mouches de 5 cm. qui ont été payées 2 fr. la mouche.

TRIBUNE LIBRE Les questions suivantes sont posées à nos lecteurs et les réponses paraîtront dans notre numéro du Dimanche 2 juillet :

« Quelles sont, à votre avis, les raisons qui, à l'heure actuelle, font que le mariage devient une chose difficile ? »

Pour le 16 du même mois :

Est-il constant qu'il soit laissé aux tribunaux de Prud'hommes de juger d'après leur libre arbitre, sans qu'ils soient liés par des dispositions légales ?

Si oui, estimez-vous que cet état de choses doit subsister ? Ou serait-il urgent d'y apporter une réforme ?

Primes : Deux volumes en librairie, au choix.

Chronique locale

* **Exposition de peinture.** — Ensuite de décision du comité, l'exposition est prolongée jusqu'au dimanche 2 juillet au soir.

L'assemblée des actionnaires est convoquée pour le samedi 1^{er} juillet, à 3 heures après midi, au Musée de peinture, avec l'ordre du jour suivant : Tirage de la loterie.

Les œuvres achetées à cet effet sont : *Bords de l'Arve*, de Louis Aubry ; *A Oeschinensee*, de Ed. Kaiser ; *Pâturage de la Dôle*, de P.-E. Stucki ; *Allées de Colombier*, de A. Barbier ; *Maisons du bout du monde*, de Mlle Irma Gehret ; *La Vièze à Champéry*, de W. Racine ; *Sous bois*, pastel de P.-E. Ingold ; *Port d'Estavayer*, aquarelle de R. Convert ; *A Auvernier*, aquarelle de L. Ritter, plus un certain nombre de reproductions de tableaux de A. Anker et L.-P. Robert.

* **Société d'ornithologie.** — Dans sa dernière assemblée, la Société d'ornithologie a décidé de faire une sortie familière qui aura lieu le 2 juillet courant sur la montagne de Cernier, à un quart d'heure en-dessous de la Vue-des-Alpes. Restaurant, dîner champêtre, jeux de boules, pont de danse, jeux divers, etc. Tous les sociétaires et amis sont priés de se rencontrer samedi 1^{er} juillet à 8 heures et demie du soir, au local, Café Vaudois, en vue de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

* **Société de tir Le Grutli.** — La Société de tir du Grutli rappelle aux intéressés que c'est dimanche 2 juillet, dès 6 heures du matin au soir, qu'aura lieu au Stand son dernier tir obligatoire. Tous les militaires qui n'ont pas encore rempli les prescriptions fédérales peuvent donc se présenter ce jour-là, munis de leurs livrets de service et de tir.

Les sociétaires sont avisés que le tir-tombola est également fixé ce jour-là et que la distribution des prix, suivie de soirée familière, aura lieu au Restaurant des Armes-Réunies, dès 8 heures, à la grande salle.

Dernier terme pour retirer les subsides.

* **Course aux œufs.** — Nous apprenons que quelques amateurs pour les divertissements ont pris l'initiative d'organiser une course aux œufs, suivie de fête champêtre, au café-restaurant Vital Mathey, avec le concours de la musique *L'Avenir des Eplatures*.

Nous pouvons être assurés que chacun rentrera gai et content et gardera un bon souvenir de cette fête qui ne manquera pas d'attraits, vu les costumes bizarres des personnages occupés au travail de la course aux œufs.

Aussi, rendons-nous en foule à la fête. A dimanche.

* **Tentative d'escroquerie.** — L'autre jour, un ouvrier maçon se présentant au guichet de la poste pour envoyer ses économies

— 70 francs — à sa femme, en Italie, dit le *National*.

Mais le pauvre garçon étant incapable d'écrire, un de ses compatriotes, qui se trouvait là juste à point, lui offrit de tenir la plume à sa place. L'offre fut acceptée avec reconnaissance.

Quelques jours plus tard, les parents recevaient une nouvelle lettre de leur garçon, leur racontant qu'il lui était arrivé un accident, qu'il était tombé d'un second étage, et qu'il les pria de lui renvoyer une somme de 50 francs.

Ils eurent quelque méfiance, et prirent des informations : leur fils était en parfaite santé, et ils avaient été victimes d'une tentative d'escroquerie de la part de l'écrivain complaisant.

La police recherche activement ce maître escroc, qui n'en est sûrement pas à son coup d'essai.

* **Fête champêtre.** — Le temps ayant empêché nos deux sociétés de gymnastique l'Ancienne et l'Abeille de faire leur fête champêtre respectivement les 18 et 25 juin, le public apprendra avec plaisir qu'une entente est intervenue entre les deux sections pour faire une grande fête dimanche 2 juillet, au Chemin-Blanc. Nul doute qu'à cette entente chacun applaudira, et que la sortie projetée aura un plein succès. (Voir aux annonces.)

(Communiqué.)

* **Promenade dans les airs.** — Un attroupement considérable s'était formé hier au soir, à 8 1/2 heures, à la rue du Premier-Mars. Cause de l'attroupement : Un rat se promenait tranquillement sur le câble électrique allant de l'ancien *Hôtel de France* à l'immeuble Premier-Mars 13.

Le câble fut secoué, le rat tomba, et l'on n'eut pas de peine à lui donner le coup de grâce.

* **Bienfaisance.** — La Direction de Police a reçu avec reconnaissance, de la part de M. F. Leuzinger fils, — au lieu de Mme veuve U. Leuzinger, comme nous l'avons annoncé hier, — la somme de 20 francs en faveur du fonds de secours de la garde communale.

(Communiqué.)

Si vous voulez acheter un bon **CORSET** qui vous aille bien, fabriqué d'après les dernières exigences et d'une excellente qualité, adressez-vous à la Maison **J. GÄHLER**, place Neuve 10, de notre ville, où vous trouverez toujours un très grand choix. 7263-6

Dernier Courrier et Dépêches

Bruxelles, 29 juin. — Les partis de l'opposition parlementaire ont protesté violemment, dans de nombreux meetings, contre la réforme électorale.

A la sortie, plusieurs milliers de personnes ont manifesté devant les ministères. La police les a dispersés.

Bruxelles, 29 juin. — Les manifestations contre la réforme électorale ont continué une partie de la nuit. Les gendarmes ont fait usage de leurs armes. Il y a eu quelques blessés. Le quartier gouvernemental et ministériel est gardé militairement.

Madrid, 29 juin. — La tranquillité a été complète, jeudi matin, à Saragosse.

Agence télégraphique suisse

Berne, 29 juin. — Le Conseil national liquide aujourd'hui quelques affaires de chemins de fer, notamment les tramways de la Chaux-de-Fonds.

Il reprend ensuite la discussion du rapport de gestion et liquide les Départements militaire et politique.

— Le Conseil des Etats, sur la proposition de son président, décide de fixer la clôture à samedi prochain.

Il vote un crédit de 620,000 francs pour le dépôt d'étalons à Avenches.

Il liquide ensuite différentes affaires de chemins de fer et passe aux comptes d'Etat de 1898.

L'administration générale, les Départements politique, de l'intérieur et de justice et police sont liquidés.

Demain, chemins de fer, hôtel des postes à Berne et comptes d'Etat.

Berne, 29 juin. — La Chancellerie fédérale a reçu jusqu'à ce matin 61,692 signatures pour l'élection proportionnelle du Conseil national et 51,275 pour l'élection directe du Conseil fédéral. Il manque encore quelques feuilles.

— On signale un incendie de ferme à Aarberg.

Paris, 29 juin. — M. Hadamard, frère de Mme Dreyfus, a déclaré au *Figaro* qu'il est inexact que la famille Dreyfus ait l'intention de se retirer à l'étranger après le procès ; elle restera en France.

Les renseignements sur le lieu et le jour de débarquement de Dreyfus restent toujours très contradictoires. On croit cependant qu'il arrivera aujourd'hui ou demain au plus tard.

Suivant le *Journal*, le général de Galliffet aurait l'intention de réintégrer Picquart dans les cadres de l'armée.

Londres, 29 juin. — Le correspondant du *Standard* à Johannesburg croit que le président Krüger se décide à proposer au Volks-

raad d'accepter le droit de vote des uitlanders après sept ans de séjour au Transvaal.

Le Transvaal achète des quantités considérables de farine et autres denrées alimentaires.

Londres, 29 juin. — On télégraphie de Prétoria au *Times* que le discours de M. Chamberlain n'a causé aucune émotion.

Londres, 29 juin. — On télégraphie du Cap au *Times* qu'un meeting, auquel ont pris part plusieurs milliers de personnes, a décidé d'adresser une pétition à la reine d'Angleterre en faveur des uitlanders du Transvaal.

Le Volksraad de l'Etat d'Orange a voté 50,000 liv. st. de fonds secrets.

Buenos-Ayres, 29 juin. — Un meeting de représentants du commerce a eu lieu à Buenos-Ayres, pour demander la réforme du système fiscal. Il a adressé au congrès une pétition portant 30,000 signatures et demandant une réduction des divers impôts et la réforme du code commercial. Le président a promis une enquête.

Madrid, 29 juin. — Au conseil des ministres, M. Silvela a lu un télégramme de la Chambre de commerce d'Alicante, protestant contre les émeutes.

Le ministre a confirmé l'application du traité de commerce hispano-allemand pour le 1^{er} juillet.

Madrid, 29 juin. — La ratification du traité de cession des îles Carolines aura lieu la semaine prochaine.

Bochum, 29 juin. — Le nombre des grévistes est monté à 2700. Des 27 blessés, deux sont morts des suites de leurs blessures, un troisième est à l'agonie. Les troupes ont chargé mercredi après-midi.

Faits divers

Pour assainir les carrières. — On sait que certaines galeries de carrières ou de mines sont envahies par l'acide carbonique, au point qu'il est difficile d'y travailler ; quelquefois la disposition des galeries est telle que l'air est vicié par les gaz des explosions de dynamite qui s'accumulent, et la respiration devient difficile. Tel est le cas pour certaines ardoisières.

Une des principales ardoisières du bassin de Fumay, qui produit annuellement vingt-cinq millions d'ardoises, était tellement viciée par le gaz que les lampes s'éteignaient, les ouvriers remontaient malades ; on dut arrêter les travaux. Les ventilateurs étaient insuffisants pour assurer la ventilation.

M. E. Dromart, en présence de cet état de choses, qui menaçait de durer, eut l'idée de faire injecter, dans les galeries, un lait de chaux à sept degrés Baumé pulvérisé sous la forte pression d'une pompe à incendie. On descendit la pompe, placée sur un wagon, dans la galerie principale. Des tonnes de chaux furent apportées dans un second wagon, actionné comme le premier par le câble du plan incliné. Et l'on injecta le lait de chaux de tous côtés, sur les parois et le plafond de la galerie principale et des galeries secondaires.

Après huit jours de travail, une dépense de 2 mètres cubes 1/2 de chaux versés dans 50,000 litres d'eau, toutes les galeries, dont le développement est d'au moins un kilomètre, furent entièrement débarrassées de leur acide carbonique, un précipité qui assainit l'air. Ces injections ont aussi l'avantage de détruire les détritus et les rats qui se trouvent dans beaucoup de mines. En même temps, elles provoquent, par condensation, des changements de pression qui brassent l'atmosphère et facilitent le tirage de l'air à l'extérieur.

Ce procédé est bien simple et pourra rendre des services dans des circonstances analogues.

Imperméabilisation des semelles en feutre. — On obtient de bons résultats pour l'imperméabilisation des semelles en feutre que l'on met dans les chaussures en introduisant dans la masse du feutre une feuille de toile cirée sur les faces de laquelle le feutre vient adhérer.

Feuille officielle suisse du Commerce

Bureau de la Chaux-de-Fonds

Antoine Dubois et Léon-Rodolphe Dubois, les deux de Mont-Tramelan (Berne), et domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué en ce dernier lieu, sous la raison sociale *Antoine Dubois et fils*, une société en nom collectif commençant le 1^{er} juillet 1899. Genre de commerce : Débit de poudre, munitions, sel et épicerie. Bureaux : 13, rue du Collège.

Extrait de la Feuille officielle

Publications matrimoniales

Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé une séparation de biens entre les époux :

Georges Droz, graveur, et Dina-Emma Droz née Schindler, domiciliés tous deux à la Chaux-de-Fonds.

Dame Anna-Maria Vonäsch née Jampen, à Neuchâtel, rend publique la demande en sé-

paration de biens qu'elle a formée devant le tribunal civil de Neuchâtel contre son mari Gottfried Vonäsch, boucher, également domicilié à Neuchâtel.

Notifications édictales

Le tribunal de police du Val-de-Travers a condamné par défaut :

Claude-Alphonse Cognat, ouvrier maréchal, précédemment à Travers, prévenu de scandale public, insultes, menaces, voies de fait et entraves à la police, à huit jours de prison civile et aux frais liquidés à 68 fr. 95.

NOS ANNONCES

Service des Primes

Ont obtenu un **Album de 12 Cartes-postales** :

7988. M. Versell, rue de la Charrière 29.

Ont obtenu un **Album de la Chaux-de-Fonds** :

7972. M. Krayenbuhl, r. de la Demoiselle 146.

7981. M. J. Guénat, rue de la Serre 103.

7009. MM. Haasenstain & Vogler, L.-Rob. 32.

Ont obtenu une **Papeterie** :

7965. M. Kreiss, rue de la Demoiselle 80.

8000. M. X.

Les primes sont délivrées immédiatement aux ayants droit.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 28 juin 1899

Recensement de la population en Janvier 1899 :

1899 : 32,238 habitants,

1898 : 31,605

Augmentation : 633 habitants.

Naissances

Wenger Flora, fille de Christian, voiturier, et de Louise née Fivian, Bernoise.

Theurillat Laure-Brigitte, fille de François-Anatole, marchand de bois, et de Augustine-Ida née Surdez, Bernoise.

Henri-Charles, fils illégitime, Neuchâtelois.

Keller Wilhelm-Friedrich, fils de Wilhelm, brasseur, et de Karolina née Greiner, Prussien.

Promesses de mariage

Haberbusch Charles-Arthur, architecte, Neuchâtelois, et Gerber Louisa-Bertha, Bernoise.

Mariages civils

Cattin Arnold-Xavier, boîtier, Bernois, et Nicora Marthe-Elisa, régleuse, Tessinoise.

Perret Georges-Auguste, horloger, Neuchâtelois, et Borle Mina-Alice, couturière, Bernoise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

22850. Enfant masculin mort-né à Alexandre Schafroth, Bernois.

22851. Guilloid Berthe-Sophie, fille de Eugène-Philippe-Emile et de Carola née Robert, Fribourgeoise, née le 27 mai 1899.

POMMADE PHÉNIX



M. Jean WEBER, épicerie, rue Fritz Courvoisier 4, la Chaux-de-Fonds. 8322-17

Photographies timbres-poste.

Nous avons parlé, il y a quelque temps déjà, de l'heureuse idée de MM. Béha et Emery de demander la représentation d'une maison importante, dont la spécialité est l'exécution de photographies timbres-poste.

Le succès obtenu jusqu'ici par ces petits timbres-photographies est un gage de leur utilité. C'est le problème résolu de la photographie à bon marché. Pour fr. 1.50 vous avez 10 photographies de la personne qui vous est chère. La ressemblance parfaite est assurée. De la finesse d'exécution il est facile de se rendre compte en accordant un instant d'attention aux échantillons exposés dans les devantures de la librairie A. Courvoisier ou du magasin de bijouterie Humbert-Prince, 10, rue de la Serre.

La **SEULE RÉCLAME** vraiment efficace est celle qui est faite dans un journal qui captive l'attention du lecteur par des articles et feuilletons intéressants et variés.

Si ce journal possède de bons et longs états de service et si son action s'étend sur une plus grande partie de pays, c'est une garantie de plus de fructueuse publicité.

L'IMPARTIAL sort de presse entre 5 1/2 et 6 heures du soir et sa distribution complète est terminée à 7 heures du soir. Les offres et demandes et annonces diverses reçues à ses bureaux jusqu'à 4 heures de l'après-midi, sont déjà en lecture le soir.

Attention!

Nous rappelons qu'à l'**Hôtel-de-Ville** se trouve une lanterne où sont déposées les clefs trouvées. Avis aux personnes qui en ont à réclamer.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

Cercle Ouvrier

35 a, rue de la Serre 35 a.

EXPOSITION DES LOTS

de la 7942-8

TOMBOLA

de la

Société fédérale de Gymnastique
Le Grütli

Judi, Vendredi, Samedi et Dimanche

29, 30 Juin, 1^{er} et 2 Juillet
dès 8^h, h. du soir, et Dimanche 2 juillet
dès 2 heures après midi.

GRAND CONCERT

Programme varié

Tirage de la Tombola

LUNDI 3 JUILLET 1899

dès 2 h. après midi.

Café-Restaurant Vital MATHEY

Eplatures

— Dimanche 2 Juillet —

Grande Course aux Œufs

et

FÊTE CHAMPÊTRE

organisée par

un GROUPE D'AMATEURS

avec le bienveillant concours de la musique

L'AVENIR des Eplatures

1 heure après midi. — Cortège en ville.

2 heures. — COURSE aux ŒUFS.

Concert — Jeux divers

REPARTITION aux pains de sucre

En cas de mauvais temps, la Course
sera renvoyée. 7975-2

7975-2

Café Von Almen

HAUTS-GENEVEYS

DIMANCHE et LUNDI

REPARTITION

aux pains de sucre

Somme exposée: 200 Francs.

Le Dimanche, BAL

BONNE MUSIQUE

Se recommande, 7966-2

Le tenancier, L. BRON.

SÉJOUR

de Montagne

Quelques personnes trouveraient séjour
de montagne agréable, à conditions avan-
tageuses. H-4901-1 7977-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Fabrique de montres

importante de la Suisse, cherche un

VOYAGEUR

de toute capacité, pour visiter la clientèle
en gros. — A dr. les offres sous initiales
Z. B. 360, à M. Rodolphe Mosso, Bâle.
Zag. B. 360 7989-3

La Fabrique de Montilier

7993-2 demande un bon H-2410-F

Guillocheur sur argent.

FRANÇAIS. Un jeune homme
désirerait prendre
quelques leçons de français. — S'adresser
sous chiffres B. P. 7902, au bureau de
l'IMPARTIAL. 7902-2

VENTE D'HERBES

à La Corbatière (Sagne)

Lundi 10 Juillet 1899, dès 2
heures de l'après-midi, Madame Méline
VUILLE née BENOIT, vendra aux enchères
publiques, par parcelles et à de favora-
bles conditions la récolte en herbes de son
domaine de la Corbatière (Sagne).
Rendez-vous devant la maison du bien-
fonds. 7968-3

Attention!

Une jeune fille de 18 à 20 ans, brave
et honnête, pourrait entrer de suite dans
un Café-Bras-erie de Neuchâtel pour
s'aider au ménage et au service. Ménage
sans enfants. 7969-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

MAISON

A VENDRE

A vendre une maison d'habitation, si-
tuée au centre du village et sur un passage
très fréquent. Revenu assuré.
S'adr. à M. Ch.-E. Galland, notaire,
rue du Parc 53. 7819-4

Brasserie du Square

CE SOIR et jours suivants
dès 8 heures,

GRAND CONCERT

donné par la renommée troupe de Chanteurs et Jodler

RIGI-BLICK

Trois Dames. Deux Messieurs.

DIMANCHE, dès 2 heures,

MATINÉE

— ENTRÉE LIBRE — 7987-4

HOTEL de la BALANCE

LA GIBOURG

Dimanche 2 Juillet

A l'occasion de la Fête des Promotions
de Renan qui aura lieu à la GIBOURG

la FANFARE de RENAN

donnera un 7961-2

CONCERT

Se recommande, Ch. Niederhäuser.

Le Grütli

Dimanche 2 Juillet

de 6 heures à 11^h, heures du matin et de

1 h. après midi au soir,

Dernier Tir obligatoire

et

TIR-TOMBOLA

au Stand des Armes-Réunies

Invitation cordiale. 7974-2

Société suisse de Tempérance

de la 7914-3

CROIX-BLEUE

DIMANCHE 2 JUILLET 1899

dès 2 h. après midi,

Sortie - Réunion Familiale

aux ARÊTES

(propriété de M. LEUBA), avec le concours
des Chœurs et de la Fanfare.

Invitation cordiale à tous les abstinentes
et amis de l'Œuvre.

Réunion publique mensuelle, à 8 h. du
soir, au local.

A VENDRE

Agencement de magasin,
tels que: Devantures d'étalages
en chêne, enseignes, rayonnages,
chaises, tringles, appareils à gaz,
fourneau et table d'atelier, etc.

AU TAILLEUR RICHE

Rue Léopold-Robert 56

7983-2 LA CHAUX-DE-FONDS

BOULANGERIE

On demande à louer pour St-Georges
1900 une bonne boulangerie bien située à
La Chaux-de-Fonds. 7859-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Vente d'herbes

à Miéville, Sagne

Samedi 8 Juillet 1899, dès 2
heures de l'après-midi, Madame Marie
VUILLE née ROULET, vendra aux enchères
publiques, par parcelles et à de favora-
bles conditions, la récolte en herbes de son
bienfonds de Miéville-Sagne. 79673

Rendez-vous devant la maison du bien-
fonds.

JEUX

pour jardins

CROQUETS 14850-132

BOGES

BOUCLES

QUILLES

TONNEAUX

Fléchettes et Cibles

Appareils de Gymnastique

Spécialité:

ARMES de PRÉCISION

à air comprimé pour tir dans les
salons et jardins.

Au Grand Bazar du

Panier Fleuri

Emplacement de fête du Chemin-Blanc

DIMANCHE 2 JUILLET, dès 10 heures du matin,

Grande Fête et Dîner champêtres

organisés par les Sections de la

→ Société fédérale de Gymnastique ←

L'ANCIENNE ET L'ABELLE

avec le concours de la

8008-3

Société de musique « L'Harmonie Tessinoise ».

1 heure après midi, CORTÈGE en ville.

Dès 2 heures,

Productions des Exercices imposés pour la Fête cantonale de Cernier,
exécutés par L'ABELLE et L'ANCIENNE. — Travail individuel.

JEUX DIVERS, GRANDE ROUE, TIR au FLOBERT, etc., etc.

Les Commissions s'étant assurées de bonnes armes, il n'en sera pas admis d'autres.

Grand choix de Prix.

TOMBOLA offerte gratuitement aux enfants. — BATAILLE aux CONFETTIS.

GRAND CONCERT varié par L'Harmonie Tessinoise.

Nouveau: Préliminaires généraux exécutés par 80 gymnastes et
avec accompagnement de musique

GRANDE CANTINE bien assortie sur l'emplacement.

Aucun revendeur ne sera toléré sur l'emplacement, s'il n'a traité avec MM.
les présidents des Commissions.

LES POUDRES DULCIFIANTES

de CARLO ERBA

un dépuratif du sang qui jouit d'une grande renommée en Italie et en Allemagne,
guérissent radicalement des dartres, boutons au visa-
ge, furoncle et autres éruptions du sang, 7892-2

Trente ans de succès en ont consacré la réputation incontestée.

La boîte de 24 poudres, 1 fr. La cure complète de 5 boîtes, 4 fr. 50.

Dépôt général pour la Suisse:

PHARMACIE CENTRALE, rue Léopold Robert 16

Office des Poursuites de La Chaux-de-Fonds

Vente d'immeubles

Le Lundi 17 Juillet 1899, dès 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-
Ville de La Chaux-de-Fonds, salle du second étage, sur réquisition de
créanciers saisissants, à la vente, par voie d'enchères publiques, des immeubles ap-
partenant à **Vuille née Othonin-Girard**, Adèle-Amanda, fille de Ulysse,
veuve de Louis-Paul, et leurs enfants, savoir: Paul-Eugène, Louis-Charles, Cécile-
Amanda, Justine-Amélie et Eugène-Edouard (indivision).

Ces immeubles, qui composent deux beaux domaines en bon état d'exploitation et
avantageusement situés à proximité de la ville, sont désignés au cadastre de La Chaux-
de-Fonds comme suit, savoir:

Domaine du Reymond

Article 2961, plan folio 259, n° 5 à 8, et 260, n° 12 et 13. Au Reymond, bâtiment,
jardins, prés et bois de 43,844 mètres carrés. Limites: Nord, 2363, 2365; Est, la route
cantonale; Sud, 888, 1600; Ouest, 2359, le chemin de fer régional.

SUBDIVISIONS

Plan folio 259, n° 5. Au Reymond, logement, grange, écurie de 270 mètres carrés.

Plan folio 259, n° 6. Au Reymond, jardin de 50 mètres carrés.

Plan folio 259, n° 7. Au Reymond, jardin de 262 mètres carrés.

Plan folio 259, n° 8. Au Reymond, pré de 19230 mètres carrés.

Plan folio 260, n° 12. Au Reymond, bois de 9158 mètres carrés.

Plan folio 260, n° 13. Au Reymond, pré de 14,284 mètres carrés.

Article 1625, plan folio 259, n° 4. Au Reymond, pré de 22,630 mètres carrés.

Limites: Nord, 509 et 1329; Est, 1329; Sud, 887; Ouest, route cantonale.

Article 2362, plan folio 260, n° 14. Au Reymond, bois de 6298 mètres carrés.

Limites: Nord, 2360, 2364; Est, 2364; Sud, le chemin de fer régional; Ouest, terminé
en pointe.

Article 2359, plan folio 256, n° 4. Aux Grandes-Crosettes, pâturage de 376 mètres
carrés. Limites: Nord, terminées en pointe; Est, 2361; Sud, 2358; Ouest, le chemin
de fer régional.

Domaine des Joux-Derrière

Article 2406, plan folio 93, n° 7. Joux-Derrière, pré de 84 mètres carrés. Limites:
Nord, Est et Ouest, la route cantonale; Sud, 2405.

Article 2403, plan folio 74, n° 17, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, folio 75, n° 1 et folio 193, n° 15.

Joux-Derrière, bâtiments, jardins, prés et pâturages de 203,835 mètres carrés. Limi-
tes: Nord, 1059, 1567; Est, 1107 et 400; Sud, 2401, la route cantonale, 2402 et 1192;

Ouest, 2402, 1194 et 1059, enclavant les articles 415 et 725 H-1798-c

SUBDIVISIONS

Plan folio 74, n° 17. Joux-Derrière, pré de 18,885.

Plan folio 74, n° 2. Joux-Derrière, pâturage boisé de 18,480 mètres carrés.

Plan folio 74, n° 3. Joux-Derrière, pré de 14,150 mètres carrés.

Plan folio 74, n° 4. Joux-Derrière, pré de 39,680 mètres carrés.

Plan folio 74, n° 5. Joux-Derrière, logement, grange, écurie, de 316 mètres carrés.

Plan folio 74, n° 6. Joux-Derrière, jardin de 222 mètres carrés.

Plan folio 74, n° 7. Joux-Derrière, logement de 74 mètres carrés. 7992-2

Plan folio 74, n° 8. Joux-Derrière, jardin de 559 mètres carrés.

Plan folio 75, n° 1. Joux-Derrière, pâturage boisé de 89,050 mètres carrés.

Plan folio 103, n° 15. Joux-Derrière, pâturage boisé de 22,430 mètres carrés.

Les conditions de la vente qui aura lieu conformément aux prescriptions des arti-
cles 193 et suivants de la loi, seront déposés à l'Office, à la disposition de qui de
droit, dix jours avant celui de l'enchère.

Sommaire est faite aux créanciers hypothécaires et à tous autres intéressés, de
produire à l'Office, dans le délai de vingt jours dès la première publication du pré-
sent avis dans la « Feuille Officielle », leurs droits sur les immeubles, notamment
leurs réclamations d'intérêts et de frais.

Pour visiter les immeubles mis en vente, s'adresser au gardien judiciaire, le ci-
toyen **Numa Matthey-Prévôt**, secrétaire communal, aux Eplatures.

Donné pour trois insertions, à sept jours d'intervalle, dans l'« Impartial ».

La Chaux-de-Fonds, le 15 Juin 1899.

OFFICE DES POURSUITES:

Le Préposé,

LAMBERT.

A.-M.-J. MAIRET

Élève de M. le professeur NIBHANS, de Berne,
se rend à partir du 28 juin 1899, à LA
CHAUX-DE-FONDS, Hôtel de l'Aigle,
chaque semaine le **MERCREDI** et
SAMEDI, de midi à 3 heures. 7773-5

REBOUTAGES, MASSAGES

Entorses, foulures, Sciatiques, Lumbago,
etc., etc.

Maladies les plus invétérées
sont toutes guéries sans mercure,
On traite par correspondance.

Coiffure pour Dames

J'ai l'honneur de me recommander au-
près des dames de la localité pour coiffer
à domicile ou chez moi. Je puis assurer
un travail irréprochable et soins consci-
encieux. Prix modérés.

LUCIE PERRET, coiffeuse,
Rue du Parc 72.

7910-2

VIN.

A vendre du vin depuis 35
cent. le litre. Sardines,
Thon, Pain, Œufs. — S'adresser
chez Mme Eisele, rue de l'Industrie 25.

A la même adresse, on demande un
coucheur. 7960-3

Café-brasserie

A louer de suite, dans un beau village du
Vignoble un café-brasserie, remis à neuf.
Affaire assurée pour jeune ménage. On
céderait si on le désire un joli com-
merce de vins avec grandes caves pouvant
contenir 30 à 40,000 litres. Arrangements
faciles. — Ecrire sous initiales L. B.

6713, au bureau de l'IMPARTIAL. 6712-14*

Grands locaux

avec vastes dégagements sont à louer pour
St-Martin 1899. Convient pour tout
commerce ou gros métier. Appartement
au 1^{er} étage de la même maison. Condi-
tions favorables.

S'adr. à l'Étude de M. Charles Barbier,
notaire, rue de la Paix 19. 7499-3

Jardin de BEL-AIR

Judi 29 Juin 1899

à 8 1/2 h. du soir 7933-1

Grand Concert

donné par la Musique militaire

LES ARMES-RÉUNIES

Illumination du Jardin

Écritures. Un jeune homme dis-
posant des matinées,
cherche à faire des écritures à domicile ou
à la maison: serait aussi disponible le
soir, suivant convenance. — S'adr. sous
D. G. 7850, au bureau de l'IMPARTIAL.
7850-2

MISE à BAN

Mme veuve Oline ROSSEL, au
Locle, met à ban pour toute l'année le
domaine qu'elle possède à Pouillier, com-
mune des Planchettes.

En conséquence, défense est faite de
fouler les herbes, de pratiquer d'autres
sentiers que ceux qui sont d'us, de laisser
pénétrer du bétail sur le pâturage, de faire
du feu dans la forêt et de prendre ou ra-
masser du bois.

Une surveillance très sévère sera exer-
cée et les contrevenants dénoncés à l'au-
torité.

Les parents sont responsables de leurs
enfants.

Le Locle, le 24 Juin 1899.

Veuve Oline ROSSEL.

Mise à ban autorisée

La Chaux-de-Fonds, le 24 Juin 1899.

Le Juge de Paix,

HALLE AUX MEUBLES

14, RUE SAINT-PIERRE 14
MOBILIERS confortables, dep. 400 fr.
Grand choix de **MEUBLES** de tous genres.
TRÈS BAS PRIX 7898-2 TRÈS BAS PRIX

GRINDELWALD HOTEL-PENSION DE LA Croix-Blanche

Je recommande mon nouvel établissement à mes amis et connaissances, ainsi qu'aux Sociétés et touristes. **Chambres confortables**. Lumière électrique. Bains dans l'hôtel. **Prix modérés.** 6039-6
B^d GAGNEBIN.
— TÉLÉPHONE —

Avis aux agriculteurs!

SAMEDI, à 2 h. de l'après-midi, il sera fait par M. **Henri Mathey**, un essai de **Faucheuses "Deering Ideal"**, de **Faneuses** et de **Râteaux à cheval**, aux **GRANDES-CROSETTES**, sur le domaine de M. **Louis Maurer**, agriculteur. 8002-1
H. MATHEY.

Aux agriculteurs!

Nous avons l'avantage d'annoncer à MM. les agriculteurs que nous ferons **SAMEDI, à 2 h. après midi**, sur le domaine de M. **Louis MAURER**, aux **Grandes-Crosettes**, des essais de notre **Faucheuse JOHNSTON** à chaîne victorieuse au Grand Concours de Gisors, contre quatorze concurrentes. Nous présenterons en même temps notre **Râteau à cheval** « le Glaneur », modèle 1899, puis notre **Faneuse** (prix d'honneur, Avully 1899).

**Agence Agricole
G. & H. ROSSEL**

Avis aux agriculteurs

A vendre plusieurs chars à échelles et à pont, une faneuse, un hache-paille, un concasseur, des herbes, une charnue à double versoir, des glisses, des harnais et une quantité d'autres objets dont le détail est supprimé. 8006-3
S'adresser à M. E. Eimann, ruelle de la Retraite 6, de 1 à 1 1/4 heure et le soir de 7 à 9 heures.

A LOUER

pour le 11 novembre 1899, un bel appartement moderne de 3 pièces et dépendances, situé dans le quartier de l'Ouest. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7888-2

Appartement à louer

A louer dans une maison d'ordre, pour St-Martin 1899, un appartement de trois pièces, corridor, cuisine et dépendances. S'adr. à l'Etude **Ch.-E. Gallandre**, notaire, rue du Parc 52. 7891-4

Démonteur.

Un bon démonteur en petites pièces entreprendrait encore quelques cartons par semaine. — S'adr. rue de la Demoiselle 146, au 2^e étage, à gauche. 7972-3

Boittier.

Un ouvrier monteur de boîtes argent, tourneur sur la machine, cherche place comme **assujéti sur l'or**. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7995-3

Une jeune demoiselle

âgée de 19 ans demande à entrer dans un magasin ou dans un comptoir de la localité pour la rentrée et la sortie de l'ouvrage. — Adresser les offres rue du Puits 14, au 1^{er} étage. 7971-3

Graveur de lettres

sachant faire le tour d'heures, inscriptions sur acier et sur tous métaux, chiffres, armoires, cachets, poinçons, pouvant au besoin mettre la main à l'ornement, demande place sérieuse. — S'adr. sous initiales **V. B. 7805**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7805-4

Commis.

Un jeune homme très recommandable, ayant travaillé pendant 6 ans dans une maison d'horlogerie, cherche place analogue ou autre. Pourrait s'occuper de conduire une fabrication. — S'adresser **E. M. S. 7593**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7593-1

Une demoiselle

sachant le français et l'allemand cherche place dans un bureau. Certificats et références à disposition. 7799-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Aux bottiers!

On demande à achever à domicile des boîtes argent. 7793-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un remonteur

connaissant à fond les échappements ancre demande de l'ouvrage à la maison ou à défaut dans un comptoir. 7807-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Comptable expérimenté et d'âge mûr

cherche une place dans une maison de commerce ou fabrication quelconque. Références et certificats à disposition. Entrée à convenance. — Prière d'adresser les offres sous **A. B. 7782**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7782-1

Apprenti.

Un jeune homme ayant déjà travaillé à l'horlogerie désire entrer de suite pour apprendre les démontages et remontages. — S'adr. au comptoir rue Léopold-Robert 35, au 1^{er} étage.

Employée.

On demande de suite une employée bien au courant de la fabrication d'horlogerie et connaissant la correspondance allemande. — S'adr. sous initiales **R. P. 7984**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7984-3

Guillocheur.

On demande un bon guillocheur sur argent pour entièrement ou faire des heures. — S'adr. chez M. Louis Robert, à **Renan**. 7986-3

Graveurs.

Place de suite ou dans la quinzième pour deux bons ouvriers millefeuilleurs; bons gages et ouvrage suivi. — S'adresser à l'atelier J. Kreis, rue de la Demoiselle 80, au 2^e étage. 7965-3

Graveur.

Un bon dispositeur sérieux est demandé à l'atelier **Alphonse Arnould**, rue de la Demoiselle 16. 7985-3

Emailleur.

On demande pour **BIENNE**, un bon emailleur ayant l'habitude de travailler dans le soigné et connaissant bien le passage de peintures. Place stable et bons gages. — S'adr. par écrit sous chiffres **W. X. 7979**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7979-5

Echappements cylindre.

On demande un bon planteur d'échappements cylindre pour petites pièces 11 et 12 lig. — S'adresser à **M. Aug. Matthey**, rue du Puits 16. 7996-3

Remonteur.

Un remonteur très capable pour la petite pièce cylindre et de bonne conduite, trouverait place stable et avantageuse pour diriger un apprenti. Entrée immédiate ou à volonté. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8010-3

Sommelière.

On demande une sommelière et une aide pour la cuisine. — S'adresser rue Léopold-Robert 2. 7990-3

Servante.

Une bonne fille, forte et robuste, demande une place pour faire un ménage bourgeois. 7999-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante.

On demande de suite ou pour époque à convenir une bonne fille honnête et laborieuse, connaissant les travaux d'un ménage d'ordre; à défaut, on prendrait comme **AIDE** une jeune fille forte et robuste. 8001-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille.

On demande de suite une jeune fille pour aider au ménage. — S'adr. rue du Premier-Mars n° 12b. 7976-3

Commis

connaissant la comptabilité, correspondance allemande et française, est demandé par comptoir d'horlogerie. — Adr. offres et références Case postale 1301. 7951-3

Pierristes.

On donnerait des tournages de pierres moyennes, gouttes et glaces, par grandes séries, à de bons ouvriers. — S'adr. à M. L. Renaud, rue de la Serre 22. 7849-3

Commis.

On demande de suite un jeune commis au courant de la fabrication. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7907-2

Visiteur-acheveur

connaissant bien la grande savonnerie ou est demandé au plus vite. — S'adresser par écrit sous chiffres **M. D. 7887**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7887-2

Graveurs.

On demande de suite 1 ou 2 bons graveurs pour le millefeuille. — S'adresser à l'atelier **Rehmann & Cie**, rue du Doubs 155. 7878-2

Emboîteur.

On demande de suite un ouvrier. — S'adr. rue de la Demoiselle 126, au 1^{er} étage. 7903-2

Graveur.

On demande de suite ou dans la quinzième, un bon ouvrier finisseur. — S'adr. à l'atelier **Ph. Grasset** rue du Progrès 34. 7883-2

Quelques bonnes ouvrières

sont demandées à l'Usine d'Horlogerie, rue Jaquet-Droz 47. 7869-2

Finisseuse.

A l'atelier, rue de la Serre n° 25, au 2^e étage, une bonne finisseuse de boîtes ou est demandée de suite. Ouvrage suivi. 7906-2

Servante.

On demande de suite pour les Eplatures, une bonne servante sachant faire tous les travaux d'un ménage. — S'adr. Eplatures 21, au rez-de-chaussée, à gauche. 7868-2

Commissionnaire.

On demande de suite un jeune garçon libéré des écoles pour faire les commissions et les travaux d'un petit atelier. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7879-2

Commissionnaire.

On demande un jeune homme de 14 à 16 ans comme commissionnaire. — S'adresser chez M. J. Duchêne, rue D. Jean-Richard 13. 7873-2

Commissionnaire.

Un jeune garçon libéré des écoles est demandé comme commissionnaire. Entrée de suite. 7885-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille.

On demande une jeune fille de toute moralité pour aider dans un ménage. — S'adr. à M. Pierre Cavadini, rue Fritz-Courvoisier 22. 7811-2

Polisseuses.

Deux bonnes polisseuses de boîtes ou cuvettes peuvent entrer de suite à l'atelier **Holy frères**, graveurs, à St Imier. Bon gage. Place stable. Transmission. 7610-2

Cadrans.

On demande pour entrer de suite deux bons ouvriers émailleurs. Place stable et bons gages. — S'adresser à l'atelier **G. Mayer**, rue de la Banque 7, Locle. 7781-1

Commissionnaire.

Un garçon d'une quinzaine d'années, honnête et très actif, pourrait entrer de suite dans un comptoir. Il serait bien rétribué. 7905-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Aciers.

On demande une bonne polisseuse d'aciers. — S'adresser au comptoir **Otto Graf**, rue Léopold Robert n° 88. 7787-1

Commissionnaire.

On demande une jeune fille de famille honnête, pour faire les commissions entre les heures d'école. — S'adr. Epicierie rue des Fleurs 9. 7812-1

Servante.

On demande pour un ménage sans enfants une servante munie de bonnes références. Bons gages. — S'adr. Droguerie **Stierlin**. 7777-1

Polisseuse.

Une bonne polisseuse de boîtes or, bien au courant du métier et sachant travailler le léger, peut entrer de suite ou dans la quinzième à l'atelier rue D-JeanRichard 30, au 1^{er} étage. Transmission. 7445-1

Appartement.

A louer un bel appartement de 5 pièces, entièrement remis à neuf; eau et gaz; belle situation centrale, air salubre, grande cour, jouissance d'un carré de jardin. — S'adr. à M. A. Hess, rue de la Paix 13. 8011-3

Pignon.

A louer pour St-Martin, dans une maison d'ordre, un beau pignon de 2 chambres, cuisine et dépendances, avec un coin de jardin. — S'adr. rue de la Charrière 29, au 2^e étage. 7988-6

Chambre.

A louer de suite une jolie chambre meublée, située au soleil, à une personne travaillant dehors. — S'adresser rue de la Demoiselle 43, au 1^{er} étage, à gauche. 7964-3

Chambre.

A louer une jolie petite chambre meublée à une demoiselle honnête. 8012-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement.

A louer pour cause de départ et pour le mois de juillet ou époque à convenir, à un petit ménage, un bel appartement bien exposé au soleil, 2 chambres, cuisine et dépendances, situé rue de la Charrière 41. Prix 400 fr. — S'adr. rue de la Charrière 1. au 2^e étage. 7703-3

Logement.

A louer pour St-Martin prochainement de 4 pièces, au soleil, jardin potager, 580 fr. Au centre du village, 1^{er} étage de 3 chambres. Pour St-Georges, un magasin des mieux situés. S'adr. bureau **Schoenholzer**, rue du Parc n° 1, de 11 à midi. 7889-2

Chambre.

A louer de suite une chambre meublée et indépendante. — S'adresser rue de la Serre 103, au 1^{er} étage, à droite. 7880-2

Chambre.

A louer une chambre meublée, indépendante et au soleil, à un monsieur de moralité et travaillant dehors. — S'adr. rue Gruering 19 (Boulevard de la Fontaine). 7876-2

Chambre.

A louer une belle chambre indépendante, meublée ou non. — S'adresser rue du Parc 86, au rez-de-chaussée, à gauche. 7900-2

Bel atelier

avec bureau et cuisine est à louer pour St-Martin 1899. — S'adresser chez M. L. Breilling, Montbrillant 3. 5518-24

On offre gratuitement

un petit **LOGEMENT** d'une pièce et une cuisine, situé au Boulevard de la Fontaine, à un ménage d'ouvriers sans enfants, moyennant quelques travaux d'entretien du jardin et abords de la maison. Entrée immédiate. — S'adr. à M. **Mathey-Doret**, ingénieur, rue Léopold-Robert 58. 7801-3

Appartement

A louer pour Saint-Martin un bel appartement de cinq pièces, cuisine et dépendances, situé rue Léopold-Robert 23, au 3^e étage. — S'adresser chez Mme veuve **Louis-Aug. Barbezat**. 707-66

Logement.

A louer pour le 11 novembre un beau logement de 3 chambres à 2 fenêtres, alcôve, corridor, cour et jardin; bien exposé au soleil et dans une maison d'ordre. — S'adresser à Mme **Starck**, rue du Puits 1, au 2^e étage. 7627-1

Appartement.

A louer pour le 11 novembre prochain, dans une maison d'ordre et bien située, un bel appartement au 1^{er} étage, composé de 4 chambres parquetées, cuisine, corridor et dépendances. Beaux dégagements. — S'adresser à M. **Ch. Tissot-Humbert**, géant, rue du Premier-Mars 12. 7220-1

Chambre.

Pour cas imprévu, à remettre pour fin courant, une belle chambre meublée, au soleil, à des messieurs d'ordre. — S'adr. chez M. **Matile**, rue du Parc 66. 7699-1

Chambre.

Dans une famille tranquille, on offre chambre et pension à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. 7800-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre.

A louer, à une personne tranquille, une grande chambre indépendante. — S'adr. rue de la Cure 3, au rez-de-chaussée. 7783-1

Chambre.

A louer une chambre bien meublée, exposée au soleil, située près des Collèges et du Contrôle, à un monsieur tranquille et travaillant dehors. — S'adr. rue de la Paix 57, au 1^{er} étage. 7808-1

On demande à louer

pour un **LOCAL** bien situé, à l'usage de **BUREAU** et **d'ATELIER**. — Adresser les offres sous initiales **O. V. 7952**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7952-5

On demande à louer

à **La Chaux-de-Fonds**, pour la fin du mois, un appartement de 2 chambres, cuisine et dépendances; à défaut, une chambre avec alcôve et cuisine. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7802-4

On demande à louer

pour un Monsieur de toute moralité, une chambre meublée et indépendante, située près de la Place Dubois. — S'adr. à la Teinturerie **E. Bayer**, rue du Collège 21. 7893-2

Tour à guillocher.

On demande à louer de suite pour l'or, un bon tour avec ses accessoires. A la même adresse, un bon ouvrier graveur connaissant le tracer trouverait de l'occupation suivie. 7917-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter

une **BASSE** 3/4, d'occasion et en bon état. — S'adresser à M. **Georges Fleury**, rue Léopold Robert 7, au 3^e étage. 7896-2

On demande à acheter

au comptant 2 pianos noirs et en tout à fait bon état. 7909-2
SALLE DES VENTES, rue Jaquet-Droz 13.

Bicyclette.

On demande à acheter d'occasion une bicyclette de dame, en bon état. — Offres, sous initiales **X. P. 7660**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7660-6

Occasion unique!

Un ménage en bon état, un lit complet à 2 places, noyer, matelas crin animal, duvet, traversin, oreillers (100 fr.); un canapé noyer poli, à coussins, crin animal, en parfait état (40 fr.); une table ronde, noyer massif (25 fr.); six chaises bois dur (15 fr.); table carrée (5 fr.); table de nuit noyer (5 fr.); deux tableaux, jolis paysages, bordures or (15 fr.); petite et grande vitrines à cigares ou pour magasin d'épicerie. — Achat, Vente et Echange de tout meubles en bon état. 8003-8
SALLE des VENTES, rue Jaquet-Droz 13.

A vendre

des cages d'oiseaux, belle grande table presque neuve pour repasseuses ou pour tailleuses, un chariot d'enfants pour leur apprendre à marcher, un lit à une personne, quelques stores, boîtes carrées en fer blanc, belles statuette. — S'adr. rue Léopold-Robert 76, au 2^e étage, à gauche. 7970-3

A vendre

une poussette à 3 roues et un régulateur, peu usagés. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8000-3

Chien de garde

excellent est à vendre. — S'adr. rue du Rocher 21, au 3^e étage, entre midi et 1 1/4 heure. 5980-3

A très bas prix,

plusieurs grandes et petites malles de Paris, trois banques, table de bureau, trois jolis buffets à 1 et 2 portes, plusieurs lits. — Achat, Vente, Echange de tout meuble. **SALLE des VENTES, rue Jaquet-Droz 13.** 7911-2

A vendre

d'occasion, deux magnifiques bicyclettes pour dame et monsieur. — S'adr. chez M. **Engel fils**, rue Léopold-Robert 7. 7870-2

A vendre

pour guillocheurs, 36 bagues pour bassines et 144 autres, usagées mais bonnes, plus une pierre d'Amérique; le tout à très bas prix. — S'adresser chez M. **Racine**, rue de la Charrière 22 A. 7895-2

Poussette.

A vendre une poussette à 4 roues, bien conservée. — S'adr. rue de l'Envers 14, au 1^{er} étage. 7877-2

A vendre

deux poussettes (une pour 35 fr. et l'autre pour 20 fr.), un buffet **Henri II** noyer mat et poli (235 fr.), plusieurs lits noyer avec pailasse (depuis 90 fr.), chaises perforées pour cafés, (fr. 4.75 pièce), secrétaire à fronton (155 fr., et 170 fr.), potagers, canapés, armoire à glace. — Tous ces meubles sont neufs. — S'adresser rue du Puits 8, au 1^{er} étage. 7564-2

Pour 30 fr.

à vendre une jolie poussette peu usagée et en bon état. 7848-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Accordéon.

A vendre un accordéon de fabrication genevoise, presque neuf, trois rangées de notes et douze basses. 7890-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Oiseaux

Belles **perruches** ondulées à 10 fr. la paire. **Cinis** très jaunes à 8 fr. **Rossignols du Japon** très bons chanteurs 10 fr. — S'adresser chez M. **Henri DuBois** rue du Manège 11. (Maison de la Grèche.) 7651-1

A vendre

3 machines à graver en bon état, avec beaux modèles; prix réduit. — S'adr. par écrit sous initiales **E. B. 7813**, au bureau de l'IMPARTIAL. 7813

A vendre

1 lot de bons et beaux **CORSETS** français dépareillés, véritables baleines, 30% au-dessous de leur valeur réelle. — A l'Alsacienne, rue de la Balance 2. 7790

A vendre

une quantité de fenêtres, doubles-fenêtres, jalousies, portes de chambres et une quantité de tuiles; le tout en bon état. — S'adr. chez **MM. Galleazzi frères**, rue Fritz-Courvoisier 58.

— Ah ! fit Folle-Avoine en frissonnant, celui-ci est le sang de mon grand-père.

Elle raconta tout au prêtre, son cœur débordait.

— Tu fus innocente de leurs crimes dit le recteur ; le Seigneur t'envoie à moi pour que je te sauve. La justice mettra sans doute un terme à tant de crimes, mais je ne me sentirai tranquille sur ton compte qu'en te sachant entre les mains de femmes qui t'apprendront le travail et la prière. Je t'enverrai loin, bien loin, jusqu'à Paris... Cours au presbytère, attends-moi ; dès que j'aurai écrit la lettre que je te destine, tu quitteras cette terre maudite pour toi.

Folle-Avoine se rendit au presbytère, où le recteur la rejoignit une heure plus tard.

Il exigea qu'elle prit quelques aliments ; puis, tandis que sa vieille servante s'occupait de l'enfant, le prêtre écrivit une longue lettre portant cette suscription :

MONSIEUR L'ABBÉ RÉGIS,
Aumônier des *Nouvelles Converties*,
PARIS.

Le recteur lut cette suscription à l'enfant, et lui demanda :

— Te souviendras-tu ?

— Oui, répondit Folle-Avoine. L'abbé Régis... la naufragée a plus d'une fois prononcé ce nom-là...

FIN DU PROLOGUE

PREMIÈRE PARTIE

I

L'ombre de Satan

Un voyageur en assez pauvre équipage suivait d'un pas alourdi la route conduisant à Mézières. Ses vêtements déteints et déchirés par endroits, mais dont l'étoffe et la coupe trahissaient encore un reste d'élégance, livraient le secret d'une misère croissante. Les passants se retournaient pour le regarder, surpris de voir ce jeune homme, d'une beauté remarquable, à peu près vêtu comme un gueux. Du reste sa physionomie troublée, sur laquelle passaient par rares intervalles des lueurs de joie fugitive, racontait autant que son costume les accidents d'une destinée orageuse.

Il tenait par la main une ravissante petite fille de cinq ans à peu près. La chère mignonne paraissait aussi désolée, et de temps à autre, levant ses grands yeux sur son compagnon, elle lui demandait :

— Allons-nous bientôt retrouver maman ?

— Bientôt, répondait le voyageur.

Il ne paraissait point posséder de bagages, hors une sorte de coffre dont la forme carrée se devinait sous le mouchoir dans lequel il était enveloppé. Un gros nœud formé dans la poignée de la cassette servait à la soutenir. A en juger par la tension du bras gauche du voyageur, elle devait être d'un poids assez lourd.

Il faisait une belle journée de novembre, froide mais claire. Les dernières feuilles n'étaient pas encore tombées,

et loin, bien loin, l'horizon formé par la forêt des Ardennes s'embrasait des tons d'or et de pourpre des feuillages.

Quatre heures sonnèrent à un clocher ; le voyageur et sa petite compagne ne pouvaient atteindre Mézières que vers minuit ; il était donc probable qu'ils profiteraient de l'asile offert par la première auberge venue afin d'y prendre un repos devenu indispensable pour l'enfant.

Mais la route s'allongeait sans fin, et aucune enseigne de cabaret ne venait réjouir la vue et rassurer l'estomac.

— Je suis lasse, bien lasse ! murmura l'enfant.

Le jeune homme l'enleva dans ses bras sans rien dire et continua à marcher.

Un instant après, l'ombre d'un cavalier se profila sur la route, et le voyageur lui dit d'une voix courtoise :

— Pardon, monsieur, j'aurais besoin d'un renseignement...

— J'en tiens beaucoup à votre service.

— Il existait jadis, sur cette route, une auberge tenue par le père Nivet.

— Le père Nivet est mort assassiné par des bandits auxquels la forêt des Ardennes sert de repaire.

— De sorte que son auberge ?...

— Fut détruite il y a trois ans par une compagnie d'incendiaires... Si vous souhaitez un abri convenable et un souper suffisant, vous trouverez tout cela à une lieue de distance : la veuve Janicotte fait une cuisine passable et ne grossit pas trop ses chiffres.

— Je vous suis obligé, monsieur, répondit le voyageur.

Il toucha les bords de son méchant chapeau et il allongea le pas.

— La veuve Janicotte !... répéta la petite fille ; ce n'est pas encore chez maman ?

— Non, mignonne ; soyez tranquille, nous la rejoindrons demain.

— Je vais mettre ma tête sur votre épaule, reprit le cher ange, et vous me réveillerez seulement quand vous aurez retrouvé petite mère.

— Dormez, dormez, répondit le voyageur.

Il parlait à l'enfant d'une voix douce, et cependant on eût dit que chacun des mots de l'innocente créature lui rappelait de funestes souvenirs. Cette voix d'ange le troublait au plus profond de l'âme et ramenait devant ses yeux des tableaux qu'il s'efforçait d'oublier.

Au bout d'une demi-heure, une lanterne garnie de verres rouges et qui jetait sur la route une lueur de sang lui fit deviner l'auberge de la Janicotte.

La nuit était descendue rapidement, la route paraissait déserte, et les lointains de la forêt des Ardennes s'estompaient d'un gris bleuâtre.

Encore quelques pas et le jeune homme allait franchir le seuil du cabaret.

Des éclats de rire en sortaient, rires jeunes et sonores, mêlés au grincement d'un tourne-broche. Par les fenêtres sans rideaux, et dont les volets n'étaient point poussés encore, peut-être afin d'attirer les voyageurs réjouis d'avance par la flambée du foyer, on voyait aller et venir la veuve Janicotte, belle brune de trente ans, haute en couleur, riant de toutes ses dents blanches.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement : Un an, fr. 10 ; six mois, fr. 5 ; trois mois, fr. 2.50

LA FILLE SAUVAGE

PAR

RAOUL DE NAVERY

PROLOGUE

Mais tout à coup la malade se souleva davantage et tendit les bras avec désespoir :

— Ma fille! dit-elle, rendez-moi ma fille! Laurent, où l'avez-vous entraînée, et qu'allez-vous faire de ma petite Dolorès?

Elle éclata en sanglots et tordit les doigts avec un geste poignant.

— Quoi! pensa Folle-Avoine, sa fille était sur le navire?... Pauvre, pauvre femme! elle l'a remise dans les bras d'un des hommes qui se sont jetés dans l'embarcation, et de ceux-là... de ceux-là... de ceux-là, aucun n'a regagné le rivage.

Ecrasée de honte et de douleur, Folle-Avoine cacha son front dans ses mains.

— Il faut que je me souviene, cependant, murmura-t-elle. Peut-être quelque jour pourrai-je lui devenir utile... Elle appelle son mari Humbert et sa fille Dolorès. Un nom étranger... Elle habitait une île où l'on trouve des perles et des fleurs... L'abbé Régis! elle a prononcé le nom de l'abbé Régis... je demanderai au recteur s'il le connaît... Ah! puis Laurent... Laurent à qui elle remit sa fille... C'est tout: Humbert, Laurent, l'abbé Régis, Dolorès...

Folle-Avoine approcha la tasse de lait des lèvres de la malade.

— J'ai demandé de sauver une vie en expiation de celles que j'aidai à perdre... Mais cette naufragée ne souffrira-t-elle point mille fois davantage si elle retrouve la raison?... Il vaudrait mieux qu'elle mourût, peut-être...

Comme la veille, l'enfant rentra sa vache à l'étable.

Durant huit jours, elle mena la même vie. Au bout de

ce temps, il lui sembla que la santé de la malade s'améliorait. La fièvre perdit de sa violence, l'œil retrouva son rayon et parut chercher des figures connues. Mais ce premier effort causa sans doute beaucoup de fatigue à la malade, car elle se rejeta en arrière et couvrit ses paupières de ses mains.

La chevelure soyeuse de Folle-Avoine frôlait son visage; elle crut sentir les boucles de sa fille et murmura :

— Dolorès!

Tout en se réjouissant de la voir renaître, la petite Kermar s'épouvantait du retour de la naufragée à la raison. Que lui dirait-elle quand l'infortunée demanderait sa fille? quelles consolations offrir à son désespoir? Folle-Avoine ne se sentait pas même le droit de tenter de la consoler, elle qui avait contribué au désespoir de tant de mères.

Dans son isolement et son angoisse, elle se souvint de la Vierge de la petite église, et courut à la chapelle. Si les lèvres de la statue ne pouvaient s'entr'ouvrir, elle sentait cependant qu'elle ne restait pas complètement muette. Quelque chose de doux, de pénétrant, montait de son cœur ignorant vers la Mère divine et souriante, et une force intérieure se développait en elle.

Depuis un quart d'heure, Folle-Avoine était agenouillée devant le Tabernacle, quand la cloche sonna la messe. Peu après les fidèles commencèrent à entrer, et le recteur parut à son tour.

Il se prosterna devant l'autel et y demeura en prières, tandis que les enfants faisaient résonner leurs sabots sur les dalles.

L'un d'eux ayant tourné la tête aperçut tout à coup Folle-Avoine, le visage levé vers la Vierge.

Instantanément un grand bruit se fit dans l'église. Sans songer à la sainteté du lieu, les enfants poussèrent une clameur sourde et se dirigèrent du côté de l'héritière des Kermar.

Celle-ci ne prévint pas le danger et garda la même attitude.

— Hors d'ici! cria un enfant. Elle profane l'église! A la porte la fille des Maudits!... Il y a eu sur la côte un naufrage: ce sont les Kermar qui ont attiré les malheureux dans un piège! Hors d'ici! hors d'ici!

Folle-Avoine se redressa, regarda avec une angélique douceur les petits paysans irrités et murmura d'une voix douloureuse :

— Je ne croyais pas mal faire en venant ici; l'église est à tout le monde.

— Toi et les tiens, vous avez renié Dieu!

Un des garçons la saisit par sa longue chevelure ; un autre prit son sabot et l'en frappa.

Il fallut à peine une seconde pour susciter dans la chapelle une scène scandaleuse et sacrilège. Le recteur qui venait d'entrer dans la sacristie en sortit au bruit. Mais il éprouva plus de peine qu'il ne pensait pour rompre le cercle menaçant entourant la fille des Kermar.

— C'est infâme, ce que vous faites, s'écria-t-il, infâme et lâche.

— La Kermar est une païenne.

— Non, puisqu'elle vient prier.

— Personne ne parle dans le village à ceux de sa famille, et l'on se croit souillé quand on passe près d'un Kermar.

— A votre tour, sortez ! fit le prêtre ; je n'enseignerai point la morale d'un Dieu de paix et de miséricorde à des enfants qui comprennent si mal la charité. Viens, pauvre fille, et si nul ne consent à t'approcher, souviens-toi que je suis toujours prêt à t'entendre.

— Bien vrai, monsieur le recteur ?

— Oui, bien vrai, répondit le prêtre.

— Je vous rappellerai plus tard cette parole... Aujourd'hui, enseignez les petits ; je ne leur en veux pas de m'avoir battue...

Folle-Avoine essuya le sang qui couvrait son visage et quitta la chapelle.

— Il m'a promis de m'entendre, pensa-t-elle ; j'irai lui parler.

Le lendemain, quand l'enfant pénétra dans la caverne, Mme de Flessigny s'éveillait.

Sa faiblesse était grande, sans doute, mais elle n'avait plus de fièvre. Assise sur son lit, elle tentait de percer l'obscurité presque complète qui l'enveloppait et de se rendre compte de l'endroit dans lequel elle se trouvait.

Un soupir de soulagement lui échappa quand elle entrevit la forme svelte de Folle-Avoine.

— Me voici, dit doucement celle-ci ; êtes-vous mieux ?

— Je m'éveille, je rêvais... répondit la malade.

Elle regarda attentivement l'enfant, toucha de la main la muraille voisine de son lit et reprit :

— Où suis-je ?

— Dans une grotte de la falaise.

— Comment te nommes-tu ?

— Folle-Avoine.

— Pourquoi m'as-tu conduite ici ?...

— Je vous y ai amenée pendant la nuit de la tempête.

— Je me souviens, fit Mme de Flessigny, je me souviens maintenant... Ma fille, où est ma fille ?

Folle-Avoine tomba sur les genoux.

— Réponds ! réponds ! fit Flavienne avec une angoisse qui la secoua des pieds à la tête ; où est ma fille ? qu'as-tu fait de Dolorès ?...

— Calmez-vous, madame ! par grâce, calmez-vous !... Je vous dirai tout, mais ne vous agitez pas de la sorte... Je n'étais pas dans la chaloupe, moi ! je suis une enfant de la grève... Le navire a été pris entre le vent et la vague.

— Dolorès a dû être sauvée. Laurent l'a placée dans la chaloupe, je l'ai vue dans ses bras ; plus tard Laurent a reçu la cassette de santal... La chaloupe a dû aborder ?

— Pas un passager n'a été sauvé, madame... à moins que...

— Eh bien ?

— A moins qu'il ait nagé à droite de la côte... Les récifs de la plage brisent les embarcations les plus fortes.

— Ma fille ! ma fille ! répéta la comtesse en tendant ses bras ; il n'est pas possible qu'elle soit morte... Dieu ne me l'a pas enlevée ainsi pour la jeter la nuit dans un gouffre.. Laurent l'a déjà sauvée une fois, Laurent... Eh ! qu'importe ! le dévouement des hommes doit rester inutile si Dieu l'a condamnée, et Dieu l'a condamnée, puisque Humbert et moi nous avons été maudits !

Elle n'ajouta rien et cacha son front dans ses bras.

Pendant plus d'une heure elle resta ainsi, secouée par les sanglots.

Quand elle releva la tête, elle souriait.

— C'est une jolie créature, dit-elle ; ses yeux sont bleus et ses cheveux noirs... tu ne lui ressembles pas !

Flavienne fit le geste de bercer un enfant dans ses bras.

— Folle ! murmura la fille des Kermar ; elle est folle !

Et l'enfant pleura sur le sort de celle dont elle n'avait sauvé la vie que pour la vouer à une inguérissable douleur.

Elle s'efforça de rappeler la malade au sentiment de la réalité : tout fut inutile. Mme de Flessigny, frappée d'avance par la crainte de porter la peine de la malédiction jetée sur ses enfants par le vieux marquis de Flessigny, ne put supporter la douleur qui l'atteignait, et sa raison croula avec son bonheur.

Loin de s'altérer cependant, sa santé prit de nouvelles forces. Elle se leva au bout de deux jours, attacha ses vêtements, s'assit sur son lit de varech et se mit à chanter dans une langue étrangère.

Apercevant la baguette de coudrier dont la petite fille se servait pour conduire sa vache, elle la prit, fit le geste de s'appuyer dessus, et dit à Folle-Avoine :

— Je descendrai au fond de l'eau, j'irai chercher ma fille dans la grotte de la sirène. Je la trouverai couchée sur des algues, toute blanche comme les lis, je me coucherai à son côté et nous dormirons toutes deux...

— Non, dit Folle-Avoine, vous ne quitterez pas encore ce réduit... Je ne pourrais rien pour vous à cette heure. Plus tard ! plus tard...

— Ah ! dit la folle avec défiance, tu ne veux pas que je la retrouve ?...

La petite fille allait répondre, quand la voix de la Chevêche l'appela pour la seconde fois.

Elle n'eut que le temps de se glisser hors de la caverne, de traverser la crevasse et de rejoindre sa tante.

— Pourquoi ne me réponds-tu pas ? demanda la Chevêche.

— Vous ne m'avez donc pas entendue ? dit Folle-Avoine.

— Rentre la vache, et une autre fois tiens-la par la corde au lieu de l'attacher au piquet.

Folle-Avoine ne répondit rien, mais elle résolut de s'éloigner aussitôt que le sommeil se serait emparé de la famille, et d'emmener avec elle Mme de Flessigny.

Tandis qu'assise sur la paille elle songeait à ce qu'elle allait faire, le bruit d'une discussion violente parvint à son oreille, et dans cette discussion son nom fut prononcé. Pieds nus, la petite fille rampa du côté de la salle.

En ce moment, Hélier Kermar parlait.

— J'ai signifié ma volonté, disait-il ; sur cette volonté je ne reviendrai pas. L'affaire du *Terrible* est la dernière dont je me mêle. Vous avez touché vos parts, et l'or remplit vos coffres. Les bijoux de vos compagnes surpassent ceux de la femme de l'intendant de Bretagne, et vous en

tirez de grosses sommes le jour où il vous plaira de les vendre. La justice a toujours régné dans les partages, et chacun de nous est toujours libre de partir.

— Je le nie! s'écria le Grand-Diable; qui possède le secret des autres ne peut les abandonner.

— Pouvez-vous songer que je pense à vous trahir?... Si je le faisais, ne serait-ce pas ma perte?... J'étais votre ancien dans le métier... je l'ai exercé quatre-vingts ans; maintenant je suis las et je me repose.

— Soit! dit Cormoran; ne prenez plus part aux prises, mais ne nous quittez pas.

— Quel intérêt avez-vous à me garder? Ne sais-je pas quelle dose d'affection vous me portez?...

— Nous sommes vos fils, reprit Bouche-de-Fer.

— Des fils insoumis si vous me résistez.

— Quitter l'association, c'est nous déshériter, dit la Chevêche.

L'horrible femme venait de révéler le mot de la situation. Les naufrageurs ne voulaient pas que leur père s'éloignât de la hutte, dans la crainte qu'il n'emportât le secret de sa cachette, et que les trésors qu'il y enfouissait depuis quatre-vingts ans se trouvassent perdus pour eux.

— Ah! fit le vieillard en éclatant, je vous comprends donc enfin! Après ma mort, vous voulez vous partager mes dépouilles! Mais jamais, jamais, entendez-vous? la fortune du vieil Hélier ne tombera dans vos mains... La cache est sûre, le roc la garde, les cormorans seuls savent où je mets la clef. Ah! misérables fils! avaricieux sans cœur! vous me condamneriez à finir mes jours entre vous tous! Non, non! je brise la chaîne rivée à mes pieds et je pars.

— Je vous le défends! s'écria Grand-Diable.

— Tu me défends quelque chose, à moi? à moi, ton maître et ton père?

— A vous, répéta le fils aîné.

Hélier saisit sur la table une cruche pleine et la lança à la tête de Grand-Diable.

Celui-ci bondit comme une bête fauve, repoussa des deux mains son père contre la muraille, et répéta :

— La clef! la clef! donne-moi la clef de la cachette!

Le vieillard suffoquait, mais son énergie ne semblait pas abattue, et il secoua la tête négativement.

— Tu ne veux pas, tu ne veux pas? répéta Grand-Diable.

— Non!

— Il le faut cependant, je le veux, ou bien...

— Achève.

— Ou bien j'oublierai que je te dois l'existence, pour me rappeler seulement que tu m'as enseigné le vol et l'assassinat....

— Tu oserais?... dit le vieillard dont les yeux s'agrandirent.

— Tout.

— Tue-moi donc! fit le vieillard.

Un cri de rage jaillit de la bouche de Grand Diable, et les deux mains qui maintenaient le corps du vieillard remontèrent vers son cou; Hélier eut une dernière pensée :

— Folle-Avoine! Folle-Avoine!

— Taisez-vous! fit la Chevêche; si elle accourt je la tue.

— Folle-Avoine! répéta le vieillard.

Cette fois l'enfant entendit cet appel, et, poussant la

porte, elle bondit à travers la chambre, rejoignit le vieillard et jeta ses deux bras à son cou.

— Donne tout, dit-elle, tout, et viens!

Le vieillard n'eut que le temps de glisser deux mots à l'oreille de Folle-Avoine; la Chevêche s'empara de l'enfant, en dépit de sa résistance, et Grand-Diable, assénant un violent coup de bâton sur la tête de Kermar, le fit rouler sanglant sur le sol.

Folle-Avoine, échappant à la Chevêche, s'agenouilla près d'Héliér en versant des larmes, souleva sa tête broyée, colla ses lèvres sur ses yeux ouverts au fond desquels se lisait une horreur indicible, puis elle s'écria avec des sanglots :

— Vous l'avez tué! vous l'avez tué!

— Emmène cette fille, dit Bouche-de-Fer à la Chevêche.

Les forces de la mégère ne suffisant pas pour maîtriser l'enfant, deux de ses oncles la lièrent à l'aide de grosses cordes, puis ils l'emportèrent dans l'étable.

Folle-Avoine songea à mourir. On venait de tuer sous ses yeux son aïeul, et sa condamnation suivrait de près le trépas du vieillard... Mieux valait en finir tout de suite... Le souvenir de la naufragée lui revint pour la sauver du désespoir.

— Elle a besoin de moi, pensa-t-elle.

Alors, au lieu de briser son front contre le mur, elle frotta si vivement les cordes qui la liaient sur une pierre anguleuse qu'elle put calculer le moment de sa délivrance.

Quand le jour poindrait, elle regagnerait la grotte dans laquelle se trouvait la comtesse de Flessigny, et partirait avec elle... Où iraient-elles toutes deux? Peu importait à l'enfant. Il fallait d'abord arracher l'infortunée au voisinage de ceux à qui un hasard pouvait la dénoncer. Que la naufragée du *Terrible* fût aperçue, c'en était fait de sa vie. Toutes deux s'en iraient devant elles, jusqu'à ce qu'elles fussent loin, très loin, et qu'il devint impossible à leurs persécuteurs de retrouver leurs traces.

La corde s'amincissait visiblement, les fils se coupaient, s'arrachaient, un dernier effort les rompit, et Folle-Avoine poussa une sauvage exclamation de triomphe.

Elle ouvrit la porte, longea la falaise, descendit dans la crevasse, traversa l'étroit couloir et se trouva dans la grotte.

Cette grotte était vide.

Mme de Flessigny était partie.

La jeune femme s'était enveloppée d'une mante de soie, elle avait pris le bâton de coudrier de l'enfant, et elle était allée au hasard, à travers les ténèbres, n'ayant pour témoins de sa fuite que les étoiles lumineuses et le regard des anges.

— Seule! murmura Folle-Avoine; me voilà toute seule!

Elle ne pouvait habiter la grotte, et ne voulait sous aucun prétexte rentrer dans la hutte des Maudits. Le son clair d'une cloche lui rappela soudainement le prêtre indulgent et la statue de l'église.

Elle courut vers la chapelle. Le recteur venait d'y entrer et se disposait à dire la messe.

— Pauvre créature, dit-il, que tu es pâle et défaite! tes poignets saignent et tes pieds sont meurtris. Je vois des larmes sur tes joues et du sang à ta chevelure.